

Développement économique

Canada



BUDGET DES DÉPENSES

Pour la période se terminant le 31 mars 2007

Rapport sur le rendement

Jean-Pierre Blackburn

Ministre du Travail et ministre de
l'Agence de développement économique
du Canada pour les régions du Québec

TABLE DES MATIÈRES

I	APERÇU DE L'AGENCE ET DU RENDEMENT MINISTÉRIEL	1
1.1	Message du ministre	1
1.2	Déclaration de la direction	3
1.3	Renseignements sommaires	4
1.4	Rendement ministériel	7
1.4.1	Contexte	7
1.4.2	Aperçu du rendement de l'Agence	15
1.4.3	Résultats obtenus par rapport aux principales priorités de l'Agence	18
2	ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE	27
2.1	Portrait des interventions par résultat stratégique en 2006-2007	28
2.2	Résultat stratégique n° 1 : <i>Vitalité des collectivités</i>	30
2.2.1	Activité de programme : <i>Amélioration de l'environnement économique des régions</i>	30
2.2.2	Activité de programme : <i>Amélioration des infrastructures collectives</i>	36
2.2.3	Activité de programme : <i>Prestation de mesures spéciales d'ajustement</i>	38
2.3	Résultat stratégique n° 2 : <i>Compétitivité des entreprises</i>	40
2.3.1	Activité de programme : <i>Développement des entreprises</i>	41
3	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	47
3.1	Renseignements sur l'Agence au 31 mars 2007	47
3.2	Rendement financier	50
3.2.1	Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles	50
3.2.2	Activités de programme	51
3.2.3	Sommaire des crédits votés et législatifs	52
3.2.4	Services reçus sans frais	52
3.2.5	Sources des revenus non disponibles par activité de programme	53
3.2.6	Principaux programmes de paiements de transfert (PPT)	53
3.2.7A	Frais d'utilisation	54
3.2.7B	Politique sur les normes de service relatives aux frais d'utilisation	55
3.3	États financiers	56
3.4	Réponses aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice financier 2006-2007	75

4 AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT	81
4.1 Services axés sur les citoyens	81
4.1.1 Initiative d'amélioration des services	81
4.2 Stratégie de développement durable	83
ANNEXE 1 : OUTILS D'INTERVENTION DE L'AGENCE EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	87
ANNEXE 2: MÉTHODOLOGIE LIÉE À LA MESURE DU RENDEMENT DE L'AGENCE	90
ANNEXE 3: NOTES TECHNIQUES SUR LES TABLEAUX DE RÉSULTATS	95
Notes du tableau <i>Rendement global de l'Agence</i>	95
Notes du tableau <i>Amélioration de l'environnement économique des régions</i>	97
Notes du tableau <i>Prestation de mesures spéciales d'ajustement</i>	98
Notes du tableau <i>Développement des entreprises</i>	99
ANNEXE 4: LISTE DES ACRONYMES	102
ANNEXE 5: BUREAUX D'AFFAIRES DE L'AGENCE	103
ANNEXE 6: PERSONNE-RESSOURCE ET LOI APPLIQUÉE	104

1

APERÇU DE L'AGENCE ET DU RENDEMENT MINISTÉRIEL



1.1 Message du ministre

Je suis heureux de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement* préparé par l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2007.

Dans sa volonté de faire écho au plan gouvernemental à long terme *Avantage Canada* tout en tenant compte du contexte de développement socioéconomique du Québec et de ses régions, l'Agence a rapidement proposé un ensemble de mesures destinées à appuyer le développement des PME, particulièrement celles des régions dévitalisées.

C'est ainsi qu'à l'automne 2006, dans la foulée de mes différentes tournées des régions effectuées en début de mandat — des tournées qui m'ont bien mis au fait des différentes problématiques économiques régionales —, j'ai annoncé la mise sur pied des mesures *Partenaire de la commercialisation des entreprises*, *IDEC-Vitalité* et *Équipements collectifs économiques pour les régions*, et j'ai mis en place 14 comités *aviseurs*, un comité dans chaque région du Québec. Deux fonds, un pour le démarrage d'entreprises et l'autre pour la relève en entreprise, ont aussi été créés et mis sur pied en collaboration avec les Sociétés d'aide au

développement des collectivités, les Centres d'aide aux entreprises et des sociétés de capital de risque. Puis, en avril 2007 sont entrés en vigueur trois nouveaux programmes : *Diversification des collectivités*, *Croissance des entreprises et des régions* et *Recherche en développement régional*.

Le présent rapport est donc le dernier qui couvre les réalisations des anciens programmes de l'Agence. Les résultats qu'il présente témoignent bien de notre volonté, comme agence de développement régional, de faire une véritable différence, particulièrement là où la croissance économique est lente et les emplois sont insuffisants.

Je suis heureux de relever qu'au 31 mars 2007, l'Agence avait investi 1,3 milliard de dollars pour soutenir le démarrage ou la poursuite des 2 261 projets de développement qui étaient en voie de réalisation. Les contributions de l'Agence ont produit un effet de levier important dans les régions du Québec, puisque ces projets ont entraîné des investissements totaux de 4,2 milliards de dollars. Ces investissements ont contribué au prédémarrage ou au démarrage de plus de 2 700 entreprises ainsi qu'à la création, au maintien ou à la transformation de 18 000 emplois.

Je suis convaincu que les changements apportés au cours de la dernière année permettent à l'Agence de mieux agir comme catalyseur en appuyant des projets qui contribuent au développement économique des régions du Québec.



Jean-Pierre Blackburn

Ministre du Travail et ministre de l'Agence
de développement économique du Canada
pour les régions du Québec

1.2 Déclaration de la direction

Je sou mets, aux fins de dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement* de 2006-2007 de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2006-2007 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement* :

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il repose sur les résultats stratégiques et l'architecture des activités de programme du ministère qui ont été approuvés par le Conseil du Trésor.
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable.
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées.
- Il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés des budgets des dépenses et des Comptes publics du Canada.



M^e Guy Mc Kenzie
Sous-ministre/Président

Date : 21/9/2007

1.3 Renseignements sommaires

Raison d'être

Selon sa loi constitutive, qui est entrée en vigueur le 5 octobre 2005, l'Agence a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs. Dans le cadre de sa mission, l'Agence s'engage à favoriser la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec.

Vision

Améliorer le bien-être et le niveau de vie des citoyens du Québec en réalisant des investissements en développement régional qui répondent aux besoins des régions, des collectivités et des entreprises, et qui les aident à relever les défis de la mondialisation.

Pour contribuer au rendement du Canada par une croissance économique forte

en s'appuyant sur ses 14 bureaux d'affaires, l'Agence vise deux résultats stratégiques à long terme

Vitalité des collectivités

Des collectivités du Québec dynamiques et revitalisées qui disposent de meilleures perspectives socio-économiques : l'Agence améliore la qualité de vie des citoyens en revitalisant les collectivités du Québec par des interventions qui soutiennent la mobilisation des milieux, l'émergence de nouveaux entrepreneurs, la création de petites entreprises, l'attraction des touristes et le maintien en poste de travailleurs qualifiés.

Compétitivité des entreprises

Des régions et des PME québécoises concurrentielles grâce à la réunion des conditions favorables à une croissance durable : l'Agence améliore le niveau de vie des citoyens en réalisant des investissements stratégiques durables dans l'augmentation de la capacité des régions, des réseaux, des institutions du savoir et des PME du Québec à se démarquer à l'échelle nationale et mondiale.

Quatre priorités ministérielles

Les quatre priorités retenues sont de deux natures : deux priorités de programme et deux priorités de gestion.

Priorités de programme

L'Agence cherche à :

- intensifier ses interventions dans les régions et les collectivités en transition
- renforcer la performance des PME innovantes actives dans des secteurs clés.

Priorités de gestion

L'Agence cherche à :

- renforcer sa capacité à concevoir des politiques et des programmes efficaces
- se doter des processus et des systèmes dont elle a besoin pour accroître sa capacité à mettre en pratique une gestion axée sur les résultats.

Par une approche de développement régional intégrée

- *Globale* : tenir compte des dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale dans la conception de politiques, de programmes et d'initiatives.
- *Territoriale* : établir des stratégies adaptées par type de territoires définis en fonction d'enjeux socio-économiques similaires.
- *Horizontale* : miser sur la coopération et la collaboration avec les partenaires fédéraux, le gouvernement du Québec et les collectivités du Québec.
- *Participative* : susciter la participation des intervenants concernés.

Après de plusieurs promoteurs, dont principalement

- des entreprises (le plus souvent des PME)
- des organismes à but non lucratif (OBNL).

En suscitant et en appuyant le développement

- en fournissant des services d'accompagnement et des avis
- en produisant des analyses d'enjeux, des études prospectives, des références et de l'information
- en appliquant des programmes d'aide financière.

En utilisant ses ressources humaines et financières

- dépenses totales réelles en 2006-2007 : 364 899 000 \$
- 417 équivalents temps plein autorisés (ETP).

De manière à

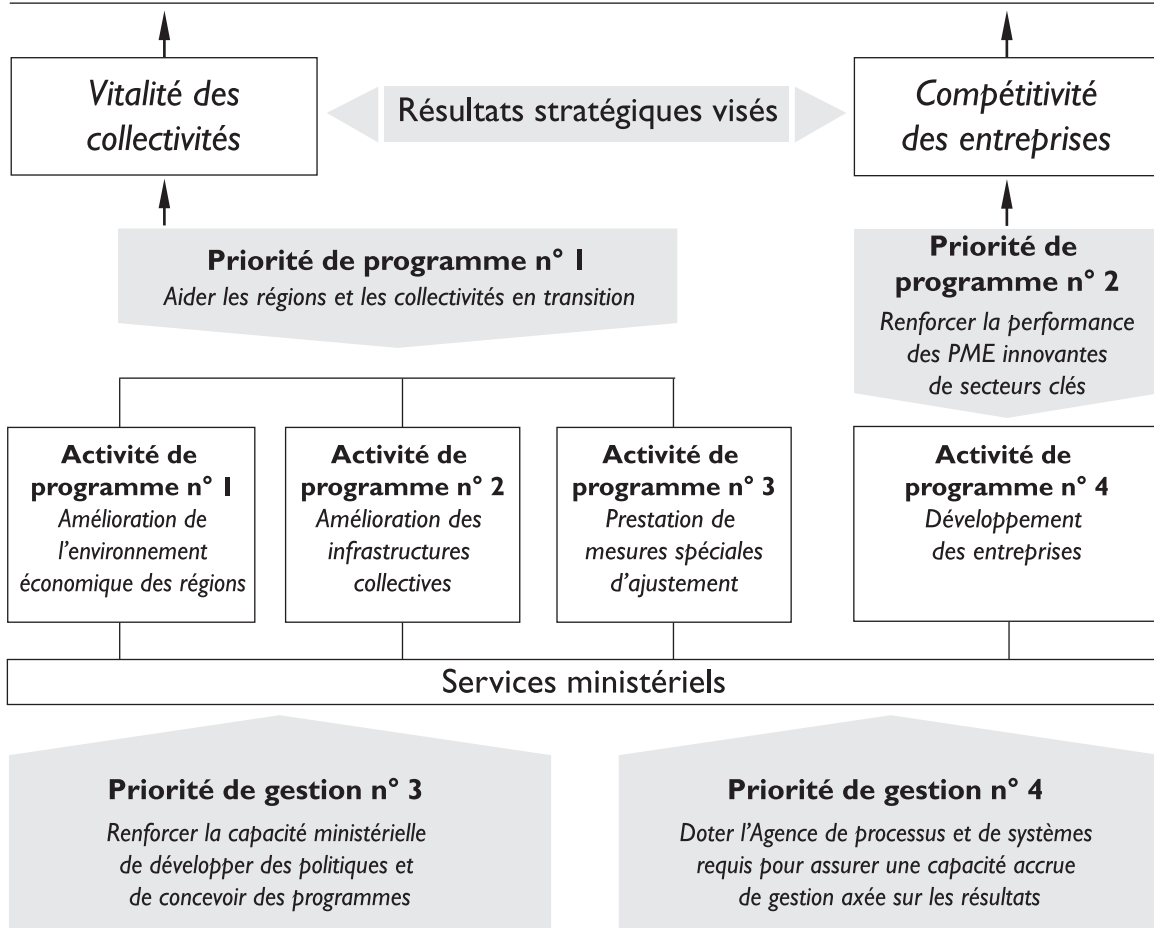
- développer les capacités, les compétences, les savoir-faire et les réseaux d'affaires des entrepreneurs et des intervenants locaux et régionaux
- faciliter la participation des intervenants à la conception et la mise en œuvre d'une vision, d'un plan et de projets structurants pour le développement de leur région.

Le schéma ci-dessous présente le cadre de planification de l'Agence. Il précise sa mission, les résultats stratégiques qu'elle recherche et les activités de programme qu'elle met en œuvre pour les atteindre.

NOTRE RAISON D'ÊTRE

La promotion du développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment d'emplois productifs. Dans le cadre de sa mission, l'Agence s'engage à favoriser la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec.

Pour les citoyens, cela signifie un bien-être et un niveau de vie améliorés par des investissements en développement régional qui répondent aux besoins des régions, des collectivités et des entreprises et qui les aident à s'adapter aux défis de l'économie mondiale.



1.4 Rendement ministériel

Le présent rapport couvre la période qui se termine le 31 mars 2007. Créé en 1994 et renouvelé en 2001, le Programme innovation, développement de l'entrepreneuriat et des exportations destiné aux PME (IDÉE-PME) visait à soutenir l'essor des PME en les aidant à innover et à exporter. Quant au programme Initiatives régionales stratégiques (IRS), mis en place en 1997, il s'ajustait aux besoins stratégiques particuliers des différentes régions du Québec et il cherchait à appuyer leur capacité à miser sur l'innovation technologique et à s'adapter à un contexte économique mondial en constante évolution. Ces deux programmes ont pris fin le 31 mars 2007. Ce rapport est le dernier rapport ministériel sur le rendement qui examine les résultats de ces deux principaux programmes de subvention et de contribution.

De nouveaux programmes ont été approuvés et sont entrés en vigueur à compter du 1^{er} avril 2007. Ils sont alignés aux nouvelles orientations stratégiques de l'Agence qui constituent la stratégie à long terme pour relever les défis du développement régional. Ainsi, l'Agence entend contribuer au dynamisme économique des régions en axant ses interventions et ses investissements sur la vitalité des collectivités, la compétitivité des PME et sur le positionnement concurrentiel des régions. Les nouveaux programmes *Diversification des collectivités*, *Croissance des entreprises et des régions*, et *Recherche en développement régional* ont été approuvés pour une période de cinq ans et sont alignés sur la nouvelle architecture des activités de programme décrite dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008*.

1.4.1 Contexte

Situation économique du Québec

L'économie du Québec a progressé de 1,7 % en 2006. Cette croissance est plus faible que celle enregistrée en 2005 (2,2 %). Elle est aussi inférieure à celle enregistrée dans l'ensemble du pays (2,7 %) grâce à la forte croissance de l'économie albertaine.

La croissance économique du Québec est surtout attribuable à l'augmentation des dépenses de consommation (ces dernières représentent environ 60 % du produit intérieur brut de la province). Elle tient aussi à la hausse de 7,4 % des investissements en machine et en matériel réalisés par les entreprises québécoises. Par contre, l'augmentation du déficit commercial du Québec (ses importations ont progressé plus vite que ses exportations) a freiné sa croissance économique en 2006.

Le marché du travail a connu une bonne performance en 2006. Près de 50 000 emplois nets ont été créés au Québec et le taux de chômage a chuté à 8 %, son plus bas niveau en 30 ans. Cette bonne performance du Québec en matière d'emploi s'est d'ailleurs maintenue au cours du premier trimestre de 2007.

Cependant, l'économie du Québec doit demeurer concurrentielle. Cela passera nécessairement par un rehaussement de sa productivité. Malgré qu'elle se soit améliorée au cours de la dernière décennie, la productivité du Québec est toujours inférieure de 5,9 % à celle de l'ensemble des provinces canadiennes et de 10,5 % à celle de l'Ontario. Elle est aussi plus faible que celle enregistrée dans la majorité des pays de l'OCDE.

Comblé le retard de productivité au Québec exigera des investissements accrus. Or, si les investissements des entreprises québécoises ont augmenté, ils demeurent inférieurs à ceux réalisés ailleurs au Canada et dans le monde. De plus, le Québec n'attire pas suffisamment les investissements directs étrangers, comme l'atteste le fait que sa part des immobilisations étrangères est inférieure à son poids dans l'économie canadienne. Une hausse de ce type d'investissement pourrait influencer positivement la productivité des entreprises locales qui s'intègrent aux chaînes de valeur.

L'augmentation de la productivité des entreprises passera aussi par l'innovation. Bien qu'elles soient actives en recherche et développement (R-D), les entreprises québécoises, particulièrement les PME, souffrent souvent de ce qu'elles ont de la difficulté à commercialiser leurs nouveaux produits et services.

Par ailleurs, l'appréciation du dollar canadien, la concurrence des pays émergents et le ralentissement de l'économie américaine au second trimestre de 2006 et au début de 2007 ont ralenti la croissance de plusieurs secteurs de l'économie québécoise.

Du côté de la production de biens, pas moins de 25 000 postes ont été éliminés au Québec. La bonne tenue du secteur de la construction n'a pas pu compenser la perte d'environ 34 000 postes dans 15 secteurs de l'industrie manufacturière. Pour cette industrie, l'an 2006 a été la pire des quatre dernières années. Les secteurs du textile, de la fabrication de papier, de l'impression et de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ont été particulièrement touchés.

Cependant, l'industrie des services, qui a généré près de 75 000 nouveaux emplois en 2006, continue à pallier largement la faiblesse du marché du travail du côté manufacturier. Cette hausse de l'emploi s'est manifestée dans plusieurs secteurs de l'économie tertiaire, surtout dans ceux de la finance, des assurances, de l'immobilier, des services professionnels scientifiques et techniques et des services d'enseignement.

Les territoires définis dans les orientations stratégiques de l'Agence :

- le territoire de la *région de Montréal* inclut les municipalités de l'Île-de-Montréal, Laval et Longueuil, de même que les villes des couronnes nord et sud de la métropole du Québec
- les *grands pôles urbains* incluent la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec et la partie québécoise de la RMR d'Ottawa-Gatineau
- les *territoires centraux* sont les zones situées à une heure et une heure et demie de route d'une des trois grandes RMR québécoises
- les *territoires périphériques* sont les zones situées à l'extérieur des territoires centraux.

Par ailleurs, les différents territoires du Québec (voir encadré) n'affichent pas tous la même performance économique. Ils ne font pas face non plus aux mêmes défis.

La région de Montréal a un faible niveau de productivité, comparativement à de nombreuses métropoles du monde. Cette région, où se concentre la majorité des dépenses en R-D du Québec, doit relever des défis particulièrement importants en matière d'innovation. La concurrence des pays émergents lui a en effet fait perdre

17 000 emplois dans le secteur manufacturier en 2006. Autre point sombre au tableau : la métropole du Québec affiche un taux de croissance démographique plus bas que les principales villes canadiennes, mais elle peine à attirer et à retenir les immigrants.

Les grands pôles urbains du Québec, soit Québec et Gatineau, affichent globalement une bonne performance socio-économique. En 2006, on y enregistrait un taux d'emploi élevé et un taux de chômage inférieur à la moyenne québécoise (5,2 % à Québec et 5,6 % à Gatineau). Cependant, ces deux régions, qui comptent encore beaucoup sur la présence du secteur public, devront continuer de diversifier leur économie.

De nombreuses très petites entreprises et des entreprises manufacturières se retrouvent dans les territoires centraux. Ces territoires sont donc particulièrement touchés par les difficultés d'ajustement de l'industrie secondaire. Leur compétitivité passera par l'amélioration de la productivité des PME manufacturières et leur adoption de nouvelles technologies.

Les territoires périphériques, où l'industrie primaire est prépondérante, devront adapter leurs politiques de gestion des ressources naturelles et diversifier leur base économique. Le vieillissement de la population touche particulièrement ces territoires; certains connaissent déjà un déclin démographique important.

Contexte opérationnel de l'Agence

En mai 2006, l'Agence a revu son fonctionnement pour améliorer la qualité de sa gestion, être plus transparente et responsable et mieux atteindre les résultats qu'elle s'est fixés. Cette démarche l'a amenée à apporter des changements à sa structure organisationnelle qui l'aideront à atteindre ses objectifs et à obtenir les résultats escomptés. Cette restructuration a permis d'établir clairement les rôles et les responsabilités des différentes directions générales de l'Agence.

Programmes, mesures et initiatives

L'Agence a accès à une gamme variée d'outils pour soutenir le développement régional au Québec : elle offre de l'aide financière, elle fournit des services d'accompagnement et des avis, et elle produit des analyses, des références, des études prospectives et de l'information.

Les interventions de l'Agence, pour appuyer les intervenants socio-économiques des régions du Québec à relever les défis et à résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés, sont réalisées par l'entremise de différents programmes ou initiatives.

Au cours de l'exercice financier 2006-2007, sept programmes¹ étaient administrés par l'Agence, soit :

- le Programme innovation, développement de l'entrepreneuriat et des exportations destiné aux PME
- le programme Initiatives régionales stratégiques
- le Programme de développement des collectivités (PDC)
- le Programme infrastructures Canada (PIC)
- le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)
- le Programme des textiles canadiens CANtex
- le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS).

1 Certains programmes sont des mandats confiés à l'Agence par le gouvernement du Canada ou par d'autres ministères fédéraux. Voir l'annexe 1 pour des renseignements plus détaillés.

Tel que prévu dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*, six nouvelles initiatives et mesures ont été annoncées à l'automne :

- l'Initiative de diversification économique des collectivités – Vitalité (IDEC-Vitalité)
- la Mesure de soutien Équipements collectifs économiques pour les régions
- le Fonds de capital de risque pour le démarrage d'entreprises en région
- le Fonds de capitalisation pour la relève en entreprise²
- Partenaire de la commercialisation des entreprises
- Comités *aviseurs*.

Ces mesures ont été élaborées à la suite d'une tournée des régions du Québec par le ministre, lequel a demandé à l'Agence de cibler davantage les régions dévitalisées et plus directement les PME.



Pour plus de renseignements sur les six initiatives, voir www.dec-ced.gc.ca/asp/ProgrammesServices/ProgrammesServices_intro.asp?LANG=FR&HEADER=PROG_SERV&SEL_MENU=CHOIX_REGION.

² Ces deux fonds de capital de risque ont été créés en collaboration avec les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et les Centres d'aide aux entreprises (CAE), avec l'appui des sociétés de capital de risque actives au Québec.

NOUVELLES INITIATIVES ET MESURES

Au cours de l'exercice financier 2006-2007, l'Agence a approuvé 341 ententes de contribution pour un montant d'aide de 61 millions de dollars. Principalement conclues dans le cadre de l'initiative IDEC-Vitalité, ces ententes contribuent à la réalisation d'investissement de plus de 219 millions de dollars dans des régions et des collectivités qui font face à des défis de développement socio-économique majeurs.

La majorité de ces interventions (65 %) a été réalisée auprès de PME. Pour chaque dollar injecté par l'Agence en 2006-2007 dans un projet présenté par une entreprise, près de quatre dollars additionnels seront investis dans les différentes régions du Québec par les parties prenantes aux projets.

Type de promoteurs	Nombre	<i>(en milliers de dollars)</i>	
		Aide de l'Agence	Valeur totale des projets
Entreprises	221	28 393	111 854
Organismes	120	32 642	107 497
Total	341	61 036	219 352
Type d'initiatives			
IDEC-Vitalité ¹	336	45 546	161 117
Fonds de capital de risque pour le démarrage d'entreprises en région et Fonds de capitalisation pour la relève en entreprise	2	13 000	54 600
Autres initiatives	3	2 490	3 635
Total	341	61 036	219 352

Note :

- 1 Les données de cette rangée tiennent compte des projets approuvés dans le cadre de l'Initiative de diversification économique des collectivités de pêche et de l'Initiative de diversification économique des collectivités - Rapport Coulombe. Cent cinquante des 336 projets (45 %) ont été approuvés depuis l'annonce de la nouvelle initiative élargie - IDEC-Vitalité, laquelle vise les sept régions à faible croissance économique du Québec et les 21 municipalités régionales de comté (MRC) dévitalisées. La liste de ces régions et de ces MRC figure à l'annexe 1.

LES SIX NOUVELLES INITIATIVES DE L'AGENCE

IDEC-Vitalité	Équipements collectifs économiques pour les régions	Fonds de capital de risque pour le démarrage d'entreprises en région	Fonds de capitalisation pour la relève en entreprise	Partenaire de la commercialisation des entreprises	Comités avisateurs
OBJECTIF	<p>IDEC-Vitalité vise la diversification des économies régionales et la création d'emplois durables. Cette mesure permet aux petites entreprises et aux organismes de démarrer des projets de diversification et de développement qui contribuent à l'amélioration des conditions économiques qui prévalent dans les régions.</p>	<p>Cette mesure vise à aider les régions et les collectivités à faible croissance économique à se doter d'équipements collectifs économiques durables¹. Cette mesure contribue à renforcer leur base industrielle, à stimuler la revitalisation de leur économie et à favoriser les échanges commerciaux.</p>	<p>Ce fonds vise la conservation des entreprises et de leurs centres de décision dans les régions où ils sont implantés.</p>	<p>Cette mesure vise à faciliter le développement des activités commerciales des entreprises sur la scène internationale.</p>	<p>Les comités <i>avisateurs</i> ont pour mandat de conseiller le ministre sur l'évolution de la situation et des besoins de chaque région, sur les orientations et les priorités que l'Agence pourrait y privilégier et sur le choix de créneaux porteurs.</p>
DESCRIPTION DE LA MESURE	<p>L'Agence soutient par cette mesure le développement de l'entrepreneuriat, la conversion ou le démarrage de nouvelles entreprises, et la réalisation de projets moteurs, sources d'emplois durables.</p>	<p>Ces projets doivent favoriser le renforcement direct de la base industrielle de la région, générer des retombées économiques directes et mesurables à court ou à moyen terme, déboucher sur la création d'un nombre important d'emplois durables, renforcer l'accès des entreprises aux principaux marchés extérieurs à la région et permettre à une région ou à une collectivité de se doter d'avantages concurrentiels durables.</p>	<p>Cette initiative devrait permettre d'accroître le nombre de transferts réussis de PME (notamment de transferts intergénérationnels patron-employé ou parent-enfant) et le maintien en région des entreprises, des emplois et des centres décisionnels existants. Elle devrait ainsi contribuer à la consolidation du tissu économique régional.</p>	<p>L'Agence soutient l'embauche d'une nouvelle ressource spécialisée dans le développement des marchés.</p>	<p>L'Agence soutient la mise sur pied d'un comité <i>avisateur</i> dans chacune des 14 régions du Québec. Le comité est généralement composé d'un(e) président(e) et de quatre à six membres nommés par le ministre.</p>

Note :

- 1 Les équipements collectifs économiques sont des biens matériels tangibles dont l'usage et les retombées économiques à court et à moyen terme rapporteront à l'ensemble de la collectivité. Il peut s'agir de quais de transbordement ou encore de structures de communication comme les réseaux à large bande.

RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

	2006-2007		
	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Ressources financières <i>(en milliers de dollars)</i>	381 329	411 276	364 899
■ contributions et subventions	331 165	360 423	316 125
■ fonctionnement	50 164	50 853	48 774

	2006-2007		
	Prévues	Réelles	Écart
Ressources humaines (ETP)	408	417	9

Incidences de l'examen des dépenses du gouvernement sur le niveau d'activité et le rendement de l'Agence en 2006-2007

Dans le discours du budget 2006, le nouveau gouvernement du Canada s'est engagé à économiser un milliard de dollars en éliminant ou en rationalisant des programmes et des activités inefficaces. En septembre 2006, dans le cadre de l'exercice gouvernemental Gestion efficace des dépenses, le gouvernement a réduit de 24,9 millions de dollars les sommes injectées dans les fonds de soutien aux industries canadiennes du vêtement et du textile. Cette réduction, qui reflétait une baisse de la participation des entreprises à ce programme, a touché la mise en œuvre du Programme des textiles canadiens CANTex.



Pour plus de renseignements sur la Gestion efficace des dépenses, voir www.tbs-sct.gc.ca/media/nr-cp/2006/0925_f.asp

1.4.2 Aperçu du rendement de l'Agence

Aperçu du rendement global

Au 31 mars 2007, 2 261 projets étaient en voie de réalisation dans les régions du Québec grâce à l'appui financier de l'Agence. Au total, ces projets représentent un effort de développement et de diversification économique régional de 4,2 milliards de dollars. Ce montant total a été investi par l'ensemble des acteurs du développement et des bailleurs de fonds. Autrement dit, chaque dollar injecté par l'Agence a directement entraîné des investissements de plus de 3,17 dollars dans l'économie des collectivités et des régions du Québec³.

Methodologie

La stratégie de mesure du rendement de l'Agence fait appel à deux méthodes de collecte de données :

- l'enquête téléphonique annuelle réalisée auprès des promoteurs entreprises
- le mécanisme de suivi de projets auprès des organismes par les conseillers de l'Agence (voir l'annexe 2).

De ces 2 261 projets, un peu plus du tiers avaient pris fin le 31 mars 2007. Il est donc difficile d'évaluer leur impact sur le développement des collectivités et des régions, puisque cet impact n'a pas encore pu se matérialiser pleinement (voir l'encadré). Cependant, en s'appuyant sur les données dont elle dispose, l'Agence estime qu'un minimum

de 18 000 emplois⁴ ont été créés, maintenus ou transformés dans l'ensemble des régions du Québec grâce aux 2 261 projets réalisés avec son appui financier.

Selon l'enquête réalisée dans le cadre du présent rapport, la présence et l'implication de l'Agence se sont avérées indispensables à la réalisation des projets. Plus de 97 % des promoteurs n'auraient pu réaliser leur projet sans l'aide financière de l'Agence ou n'auraient pu le réaliser avec la même ampleur ou dans les mêmes délais.

De même, une forte proportion des entreprises déclarent que l'aide qu'elles ont reçue les a aidées à augmenter leur chiffre d'affaires et à améliorer leur position concurrentielle.

3 Calcul de l'effet de levier :

- nombre de projets en cours au 31 mars 2007 = 2 261
- valeur totale des projets appuyés = 4 173 922 \$
- engagement financier à l'égard de ces projets : 1 314 412 \$

4 Ce chiffre n'inclut pas les emplois créés, maintenus ou transformés par les interventions des SADC et des CAE.

**La gestion axée sur les résultats :
portée et limites**

L'Agence adopte une approche de gestion axée sur les résultats. À cet égard, elle vise des résultats de différents niveaux : immédiats, intermédiaires et finaux. Évidemment, en raison de leur nature même, les résultats des interventions de l'Agence peuvent se manifester sur une période de plus d'une année. La méthodologie à la base du rapport sur le rendement (enquête annuelle et collecte d'information) ne permet pas de mesurer les résultats finaux, de sorte que ce rapport documente seulement une partie des résultats dont l'intervention de l'Agence favorise l'atteinte. Par exemple, les projets d'immobilisation des municipalités ou d'innovation des PME peuvent s'échelonner sur plus d'une année; les résultats attendus ne surviennent donc pas nécessairement durant l'année où les projets ont été approuvés et les contributions versées. De plus, les résultats de projets terminés depuis peu de temps (notamment les effets en matière de maintien ou de création d'emplois) tardent souvent à se manifester et ne peuvent, par conséquent, être documentés dans le présent rapport. Ce rapport fait donc état principalement des résultats immédiats obtenus et de certains résultats intermédiaires.

L'Agence a également poursuivi ses efforts d'amélioration de la performance des entreprises. Ainsi, de nombreuses interventions ont mené au développement de nouveaux produits, à la commercialisation d'innovations et à la mise au point de procédés plus performants ou à l'intégration de nouvelles pratiques d'affaires.

Le tableau suivant constitue une liste partielle d'une vingtaine d'indicateurs des résultats concrets associés à l'action de l'Agence. Ces résultats découlent de ses interventions directes auprès des entreprises ainsi que de celles réalisées par des organismes intermédiaires ayant reçu un appui de l'Agence. Dans certains cas, la mission de ces organismes est d'offrir des services aux entreprises. Des renseignements plus détaillés sur chacun des résultats stratégiques obtenus par l'Agence sont présentés à la section 2.

RENDEMENT GLOBAL DE L'AGENCE

Principaux résultats observés au 31 mars 2007¹

2 261 projets menés par des organismes et des entreprises avec le soutien de l'Agence sont en cours

Indicateurs liés à la commercialisation et aux exportations ❶

- 307 nouvelles entreprises exportent leurs produits ou leurs services
- 715 entreprises ont conclu des ventes sur de nouveaux marchés

Indicateurs liés à l'innovation et à la productivité ❷

- 1 095 entreprises ont développé un plan d'action en innovation
- 901 entreprises ont conçu un nouveau produit ou amélioré un produit existant
- 149 entreprises ont mis au point des procédés plus performants
- 401 entreprises ont mis au point des produits ou des services nouveaux qui sont prêts à être commercialisés
- 14 entreprises ont procédé à l'obtention d'un brevet

Indicateurs liés à la croissance des affaires ❸

- 2 777 entreprises sont en phase de prédémarrage, de démarrage ou d'expansion
- 94 entreprises ont rénové ou agrandi leurs installations ou ont modernisé leurs équipements
- 169 entreprises ont augmenté leur chiffre d'affaires
- 219 entreprises ont accru leur rentabilité financière
- 248 entreprises ont amélioré leur position concurrentielle sur les marchés

Indicateur des effets sur l'emploi ❹

- Plus de 18 000 emplois ont été créés, maintenus ou transformés

Indicateur du dynamisme des régions et des collectivités ❺

- 775 stratégies ou projets de développement local ou régional ont été conçus ou mis en œuvre dans les régions et les collectivités du Québec

Caractère incitatif de l'aide financière de l'Agence ❻

- Plus de 97 % des promoteurs n'auraient pu réaliser leur projet sans l'aide financière de l'Agence ou n'auraient pu le réaliser avec la même ampleur ou dans les mêmes délais

Effet de levier dans les régions du Québec ❼

- 1 \$ de l'Agence ➔ 3,17 \$ d'investissement

Ressources investies² pour produire les résultats indiqués ci-dessus

Des dépenses totales de 744 582 000 \$ ont été engagées pour soutenir les projets en cours (en incluant les dépenses des années antérieures). Ce chiffre inclut des dépenses réelles de 316 125 000 \$ pour l'exercice financier 2006-2007. Le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* prévoyait des dépenses de 331 165 000 \$.

Notes :

1 Voir les notes techniques relatives à ce tableau à l'annexe 3.

2 Exclut les dépenses de fonctionnement.

1.4.3 Résultats obtenus par rapport aux principales priorités de l'Agence

Priorités de l'Agence

Dans le *Rapport sur les Plans et les priorités 2006-2007*, l'Agence s'était engagée à poursuivre quatre priorités. Ces priorités étaient de deux natures : deux priorités de programme et deux priorités de gestion.

PRIORITÉS DE PROGRAMME	PRIORITÉS DE GESTION
<ul style="list-style-type: none">■ <i>Aider les régions et les collectivités en transition</i>■ <i>Renforcer la performance des PME innovantes de secteurs clés</i>	<ul style="list-style-type: none">■ <i>Renforcer la capacité ministérielle de développer des politiques et de concevoir des programmes</i>■ <i>Doter l'Agence de processus et de systèmes requis pour assurer une capacité accrue de gestion axée sur les résultats</i>

Les priorités représentent des domaines d'intervention où l'Agence a choisi d'intensifier son action pour mieux répondre aux priorités gouvernementales, aux défis socio-économiques des régions ou pour assurer une gestion plus efficace de l'organisation. Les interventions retenues en vertu des priorités constituent une partie seulement de l'ensemble de son action. Ainsi, dans son *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*, l'Agence entendait consacrer environ la moitié de son budget de subvention et de contribution à ses priorités. Les autres interventions qui n'ont pas le statut de priorité constituent ses activités courantes.

Priorités de programme

Priorité n° 1 : *Aider les régions et les collectivités en transition*

Les interventions réalisées dans le cadre de la priorité *Aider les régions et les collectivités en transition*⁵ ciblent le renforcement de l'activité économique de sept régions dévitalisées (l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, la Mauricie, le Nord-du-Québec et le Saguenay — Lac-Saint-Jean) et de 21 municipalités régionales de comté (voir l'annexe 1). Ces régions et ces MRC, qui comptent au total 795 municipalités et près de 1,6 million de résidants (le cinquième de la population québécoise), connaissent des difficultés économiques dont un des effets est un déclin démographique important.

Sur le plan géographique, ces régions et ces MRC sont éloignées des grands marchés de consommation nord-américains. Elles sont peu diversifiées sur le plan économique, ce qui les rend vulnérables quand la demande pour leurs principaux produits fléchit. Elles doivent de plus en plus composer avec le resserrement des règles encadrant l'exploitation de leurs ressources naturelles (par exemple la réduction des droits de coupe). Leur développement dépend principalement des industries primaires, lesquelles créent un nombre relativement limité d'emplois. Enfin, l'accès à des sources de financement diversifiées et les ressources requises pour renforcer l'entrepreneuriat local sont souvent déficients.

L'Agence aide les collectivités et les régions en transition en réalisant des interventions qui visent à atténuer leurs difficultés d'adaptation socio-économique, à renouveler leur base entrepreneuriale et à faciliter leur diversification économique. Le tableau plus bas, *Sommaire du rendement selon les priorités de programme*, fait état de certains des résultats obtenus par l'Agence.

En 2006-2007, les dépenses réalisées à ce chapitre (70,9 millions de dollars) ont été plus élevées que les objectifs prévus (63,5 millions de dollars) dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*. Cet écart s'explique notamment par la mise en place, par l'Agence, dès septembre 2006, de nouvelles initiatives et mesures d'intervention, dont l'Initiative de diversification économique des collectivités – Vitalité (IDEC-Vitalité).

5 En 2006-2007, la région de la Mauricie et les 21 MRC dévitalisées ont été ajoutées à la liste des six régions ressources auxquelles l'Agence accordait déjà son attention (voir l'annexe 1).

Priorité n° 2 : *Renforcer la performance des PME innovantes de secteurs clés*

L'Agence contribue par ailleurs à l'accroissement de la compétitivité des PME en intervenant pour renforcer leurs capacités en matière d'innovation, pour favoriser leur intégration dans les chaînes de valeur et pour faciliter leur réseautage avec les participants de grappes sectorielles. Dans le cadre de cette deuxième priorité, l'Agence cherche aussi à soutenir l'accroissement du rayonnement international des régions du Québec en y attirant des organisations internationales.

Afin de réaliser la mise en œuvre de la priorité *Renforcer la performance des PME innovantes*, l'Agence prévoyait porter une attention particulière à l'amélioration de la compétitivité des PME des secteurs clés des différents territoires du Québec. Ainsi, en 2006-2007, les dépenses de l'Agence dans ce champ prioritaire se sont élevées à 39,6 millions de dollars, un montant plus élevé que celui prévu (33 millions de dollars).

Les dépenses réelles réalisées par l'Agence à la poursuite de ses deux priorités de programme ont été plus élevées que les objectifs prévus. Les dépenses liées à ces deux priorités correspondent à près de 50 % de son budget de subvention et de contribution.

SOMMAIRE DU RENDEMENT SELON LES PRIORITÉS DE PROGRAMME

(en milliers de dollars)

Dépenses prévues Dépenses réelles

Résultat stratégique – Vitalité des collectivités

Activité de programme – Amélioration de
l'environnement économique des régions

Priorité n° 1

<i>Aider les régions et les collectivités en transition</i>	63 450	70 944
---	--------	--------

Les interventions réalisées par l'Agence, qu'il s'agisse d'interventions directes auprès des PME ou indirectes auprès d'organismes de soutien au développement économique, ont contribué, au 31 mars 2007, à l'atteinte des résultats suivants :

- l'élaboration ou la mise en œuvre de 542 stratégies ou projets de développement dans les collectivités en transition
- le prédémarrage ou le démarrage de 300 nouvelles entreprises dans différents secteurs, notamment dans les domaines de la fabrication et de la transformation d'aluminium
- l'adoption de nouvelles pratiques d'affaires par 363 entreprises
- le renforcement, pour 38 entreprises de collectivités en transition, des liens de collaboration avec des universités, des centres de recherche ou des entreprises
- l'émergence de 94 nouvelles entreprises exportatrices et la mise au point de produits ou de services prêts à être commercialisés dans les collectivités en transition par 102 entreprises
- la création et le maintien de 4 315 emplois.

Résultat stratégique – Compétitivité des entreprises

Activité de programme – Développement des entreprises

Priorité n° 2

<i>Renforcer la performance des PME innovantes de secteurs clés</i>	33 000	39 578
---	--------	--------

Les interventions réalisées par l'Agence, qu'il s'agisse d'interventions directes auprès des PME ou indirectes auprès d'organismes de soutien au développement économique, ont contribué, au 31 mars 2007, à l'atteinte des résultats suivants :

- le renforcement des capacités de 89 entreprises à réaliser des innovations et à les commercialiser
- l'augmentation du nombre ou de la valeur des contrats de sous-traitance pour 67 entreprises
- l'implantation au Québec et l'expansion des activités de quatre organisations internationales, ce qui a contribué à la création de 80 emplois pour des travailleurs qualifiés
- la réalisation d'investissements étrangers de plus de 620 millions de dollars dans la région de Montréal, lesquels ont permis de créer ou de maintenir plus de 3 500 emplois directs et indirects
- la création et le maintien de 3 749 emplois.

Priorités de gestion

En 2006-2007, les deux priorités de gestion retenues par l'Agence étaient de renforcer sa capacité à développer des politiques et à concevoir des programmes efficaces, et de se doter des processus et des systèmes dont elle a besoin pour mieux mettre en pratique une gestion axée sur les résultats.

L'Agence devait aussi renouveler ses programmes et répondre aux attentes exprimées dans le *Cadre de responsabilisation de gestion (CRG)*.

Priorité n° 3 : *Renforcer la capacité ministérielle de développer des politiques et de concevoir des programmes*

Cette priorité consiste à renforcer la capacité de l'organisation de développer des politiques et de concevoir des programmes au moment où les principaux programmes de l'Agence (Initiatives régionales stratégiques et Innovation, développement de l'entrepreneurship et des exportations destiné aux PME) viennent à échéance en mars 2007. Elle est liée à la composante *Politiques et programmes* du CRG. Dans un contexte de gestion axée sur les résultats, cette capacité est importante pour l'organisation car elle contribue à encadrer l'intervention de l'Agence en vue d'atteindre les résultats qu'elle s'est fixés. Ainsi, l'Agence poursuit le développement de ses capacités en matière de politiques et d'analyses afin de pouvoir générer les connaissances requises pour la mise en œuvre des orientations stratégiques 2006-2011 et de permettre la formulation d'options de grande qualité en matière de politiques, de conception de programmes et de conseils à l'intention du ministre et de la haute gestion.

Pour concrétiser cette priorité, l'Agence a mis en œuvre les éléments suivants :

- Dans un souci de renforcement de cette capacité, elle a procédé à une restructuration organisationnelle qui a permis la création d'une direction responsable de l'élaboration des politiques et de la conception des programmes.
- Lors de la conception de programmes, d'importants efforts ont été consacrés à l'analyse des enjeux et des tendances, à l'évaluation des programmes et des politiques en place, à la consultation d'experts ainsi qu'à la formation du personnel de l'Agence et à la préparation d'outils appuyant ses employés dans la mise en œuvre des programmes. De plus, l'Agence a entrepris des travaux afin d'encadrer ses interventions en matière de tourisme et d'innovation.

- L'Agence a élaboré trois nouveaux programmes qui s'alignent à ses orientations stratégiques approuvées en mai 2006 :
 - le programme ***Diversification des collectivités*** (cible la vitalité)
 - le programme ***Croissance des entreprises et des régions*** (cible la compétitivité des PME et des régions)
 - le programme de ***Recherche en développement régional***⁶ (cible la recherche stratégique).



Pour plus de renseignements sur les nouveaux programmes, voir
www.dec-ced.gc.ca/asp/ProgrammesServices/ProgrammesServices_intro.asp?LANG=FR&HEADER=PROG_SERV&SEL_MENU=CHOIX_REGION

- L'Agence a élaboré et mis en œuvre les six nouvelles initiatives décrites précédemment. Ces initiatives ont été annoncées par le ministre l'automne dernier afin de mieux soutenir les PME de même que les régions dites dévitalisées.
- L'Agence a élaboré sa quatrième *Stratégie de développement durable 2007-2010*.



Pour plus de renseignements sur la stratégie de développement durable de l'Agence, voir
www.dec-ced.gc.ca/asp/Publications/doc_strat_dev.asp

- L'Agence a élaboré et mis en œuvre des critères et des modalités ciblés en matière de développement d'escalas de croisières internationales afin d'augmenter le nombre de bateaux de croisière, le nombre de croisiéristes hors Québec et les dépenses touristiques, ainsi que la création et le maintien de l'emploi.

6 La mise en œuvre de ce programme initialement prévue le 1^{er} avril 2007 a été reportée en 2008-2009.

Priorité n° 4 : *Doter l'Agence de processus et de systèmes requis pour assurer une capacité accrue de gestion axée sur les résultats*

Le gouvernement du Canada s'est doté, il y a trois ans, d'un outil pour appuyer les ministères et les organismes fédéraux dans l'amélioration de leurs pratiques de gestion : le *Cadre de responsabilisation de gestion*.

Le *Cadre de responsabilisation de gestion* énonce les attentes du Conseil du Trésor envers les cadres supérieurs de la fonction publique en vue d'une saine gestion des ministères et des organismes. Le CRG s'articule autour de dix éléments clés qui définissent collectivement ce qu'on entend par « gestion » et établissent les attentes en vue d'une saine gestion des ministères et des organismes.

Voir : www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/index_f.asp

L'Agence est tenue de mettre en œuvre l'ensemble des composantes du CRG. Elle recherche l'amélioration continue de son efficacité et de son efficience. Pour mieux gérer ses activités, mieux utiliser ses ressources et continuer d'apprendre, elle s'est donné une quatrième priorité : développer les

processus et les systèmes dont elle a besoin pour mettre en pratique une meilleure gestion axée sur les résultats.

Pour concrétiser cette priorité, l'Agence a mis en œuvre un plan qui contient les éléments suivants :

- La poursuite de l'application de la planification intégrée.
- La mise en œuvre de sa *Structure de gestion des ressources et des résultats*; au printemps 2006, l'Agence s'est dotée d'une nouvelle architecture des activités de programme et a revu sa structure de gouvernance.
- La mise en place de processus de gestion de l'information. Comme la mesure du rendement dépend, d'entrée de jeu, de la capacité de l'Agence à accéder à des données fiables et précises sur les résultats et les coûts de ses programmes et de ses activités, elle a entrepris les travaux qui ouvriront la voie à l'instauration d'un système de gestion de l'information sur le rendement plus efficace, tant sur le plan technique que sur le plan organisationnel. La direction de l'Agence est consciente que pour évaluer l'efficacité de ses nouveaux programmes, il faut d'abord que les résultats visés par ceux-ci soient bien définis. Elle a donc commencé par traduire en indicateurs précis les résultats qu'elle s'est fixés. Elle veut être en mesure, à moyen terme, de préciser les niveaux de résultats à atteindre⁷.

⁷ En outre, l'Agence a poursuivi l'amélioration des outils qui lui permettent de produire des avis et des recommandations sur la pertinence de ses programmes et de ses initiatives, sur la qualité de leur conception, sur leur efficacité, sur leur mise en œuvre et leur gestion, et sur les risques divers associés à leur application.

- La révision de ses modes de fonctionnement s'est traduite par :
 - le développement et le déploiement d'un système de gestion des coûts par activité (*Activity-Based Costing*) permettant à la haute direction de mieux comprendre et gérer les coûts liés aux activités associées à l'administration des programmes de l'Agence
 - le développement et le déploiement d'un modèle d'allocation budgétaire équipant l'Agence avec des moyens plus performants pour allouer ses ressources en fonction de son mandat et des résultats stratégiques visés
 - la mise en œuvre d'une initiative visant l'optimisation de la gestion des ententes de contribution par l'entremise, entre autres, de la réingénierie du processus de paiement et du suivi des ententes.
- L'autoévaluation de sa capacité à appliquer le CRG.

2

ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Cette section présente les résultats atteints par l'Agence en fonction de l'Architecture des activités de programme (AAP) qui encadrerait son fonctionnement en 2006-2007.

L'AAP montre de quelle façon l'Agence affecte et gère les ressources sur lesquelles elle exerce un contrôle pour atteindre les résultats qu'elle vise. Elle associe clairement les activités de programme et les priorités de l'Agence aux résultats stratégiques qu'elle poursuit. En faisant le lien entre le rapport sur les plans et les priorités et le rapport sur le rendement, l'AAP permet de suivre les progrès réalisés par l'Agence.

ARCHITECTURE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME

Organisme	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	
Résultats stratégiques	<i>Vitalité des collectivités</i>	<i>Compétitivité des entreprises</i>
Activités de programme	<ul style="list-style-type: none">■ <i>Amélioration de l'environnement économique des régions</i>■ <i>Amélioration des infrastructures collectives</i>■ <i>Prestation de mesures spéciales d'ajustement.</i>	<ul style="list-style-type: none">■ <i>Développement des entreprises</i>

L'Agence a choisi de viser deux résultats stratégiques au cours de l'exercice financier 2006-2007, soit *Vitalité des collectivités* et *Compétitivité des entreprises*. Le portrait des interventions de l'Agence fait d'abord état de ses réalisations en 2006-2007.

2.1 Portrait des interventions par résultat stratégique en 2006-2007

Le tableau ci-dessous présente le nombre et la valeur des ententes de contribution approuvées par l'Agence au cours des exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007.

Au cours de l'exercice financier 2006-2007, l'Agence a conclu 957 nouvelles ententes de contribution. Plus du tiers d'entre elles ont été signées dans le cadre de ses nouvelles initiatives. L'aide financière consacrée par l'Agence à ces 957 ententes s'élève à 403,9 millions de dollars.

Le tableau montre que le nombre d'ententes de contribution conclues en 2006-2007 a légèrement diminué par rapport à 2005-2006. La fin du Programme infrastructures Canada explique en partie cette diminution⁸.

Par contre, la valeur totale de l'aide financière de l'Agence a augmenté de manière notable entre 2005-2006 et 2006-2007, en raison, notamment, du renouvellement, jusqu'au 31 mars 2010, des 67 ententes conclues avec les SADC et les CAE pour des contributions totalisant 112 millions de dollars. Les sommes consacrées au financement de ces ententes proviennent du PDC.

ENTENTES DE CONTRIBUTION APPROUVÉES EN 2006-2007

Ententes de contribution par résultat stratégique et par activité de programme (AP)	Nombre de nouvelles ententes		Aide financière approuvée	
	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007
			<i>(en milliers de dollars)</i>	
Résultat stratégique n° 1 – Vitalité des collectivités	502	506	145 222	256 719
AP – Amélioration de l'environnement économique des régions	403	458	114 059	248 551
AP – Amélioration des infrastructures collectives	39	—	25 342	—
AP – Prestation de mesures spéciales d'ajustement	60	48	5 819	8 167
Résultat stratégique n° 2 – Compétitivité des entreprises	509	451	103 243	147 169
AP – Développement des entreprises	509	451	103 243	147 169
Total¹	1 011	957	248 465	403 888

Note :

- 1 Les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des montants individuels, puisque ces montants ont été arrondis.

⁸ En juillet 2005, l'entente Canada-Québec a été modifiée pour reporter au 31 mars 2009 la date à laquelle les déboursés du PIC prendront fin. Depuis décembre 2005, il n'est plus possible d'approuver de nouveaux projets dans le cadre de ce programme.

Les principaux bénéficiaires de l'aide financière de l'Agence, au cours de l'exercice financier 2006-2007, ont été les organismes⁹.

Ententes de contribution par type de promoteurs	Nombre de nouvelles ententes		Aide financière approuvée (en milliers de dollars)	
	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007
Entreprises	470	480	82 169	106 261
Organismes	541	477	166 093	297 627
Total¹	1 011	957	248 465	403 888

Note :

- 1 Les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des montants individuels, puisque ces montants ont été arrondis.

Deux bases de référence sont utilisées dans ce rapport pour évaluer le rendement de l'Agence.

Lorsqu'il s'agit de présenter les principaux résultats observés au 31 mars 2007, la base de référence utilisée est celle des projets en cours (ou actifs), c'est-à-dire les projets pour lesquels l'Agence a réalisé des dépenses au cours de l'exercice financier 2006-2007. Cette base de référence permet de mesurer les résultats des projets poursuivis ou complétés en 2006-2007, et non seulement ceux approuvés cette même année.

Lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'aide financière approuvée par l'Agence au cours de l'exercice financier 2006-2007, la base de référence utilisée est celle des nouvelles ententes de contribution financière approuvées entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007. Cette dernière base de référence est celle utilisée à la section 2.1.

⁹ Sous cette rubrique, se retrouvent les organismes qui offrent des services aux entreprises ou qui appuient le développement de leur milieu, les organismes publics, les collectivités, les communautés autochtones et les établissements d'enseignement et de recherche.

2.2 Résultat stratégique n° 1 : *Vitalité des collectivités*

La vitalité d'une collectivité influence ses perspectives socio-économiques ainsi que l'établissement, le maintien et l'élargissement des bases de son activité économique.

L'Agence cherche à accroître le dynamisme des collectivités et à les revitaliser. Pour atteindre ces buts, elle appuie des projets qui ciblent le développement de leurs capacités d'adaptation socio-économique, l'apparition de nouveaux entrepreneurs, la création de petites entreprises, l'attraction de touristes et le maintien en poste de personnes qualifiées.

En intervenant financièrement pour renouveler et construire les infrastructures des collectivités, et en prenant diverses mesures spéciales, l'Agence travaille aussi à l'édification et à la consolidation des bases sur lesquelles repose l'activité économique des collectivités.

2.2.1 Activité de programme : *Amélioration de l'environnement économique des régions*

La vitalité d'une collectivité est fonction de sa capacité à se servir de ses atouts pour se développer, croître et s'épanouir.

Les objectifs de l'activité de programme *Amélioration de l'environnement économique des régions* sont les suivants :

- favoriser le développement des collectivités et accroître leur mobilisation, en les aidant à se doter d'une vision et à entreprendre des projets locaux et régionaux d'envergure
- appuyer les collectivités en soutenant l'entrepreneuriat et la création ou le maintien d'entreprises viables
- accroître les capacités des collectivités à attirer des touristes et des travailleurs qualifiés.

La priorité *Aider les régions et les collectivités en transition* vient en appui à l'activité de programme *Amélioration de l'environnement économique des régions*.

D'abord, pour contribuer à l'amélioration de l'environnement économique des collectivités du Québec, l'Agence appuie des organismes locaux, régionaux et

sectoriels qui agissent de concert avec l'ensemble des acteurs de leur milieu pour mobiliser ce dernier, l'amener à prendre en main son propre développement et l'aider à définir des occasions d'affaires prometteuses.

Les organismes soutenus par l'Agence :

- diffusent des renseignements sur les enjeux de développement économique de leur région
- établissent des plans de développement et de diversification
- sensibilisent leur milieu aux nouveaux enjeux et tendances à prendre en compte
- aident les intervenants à améliorer leurs compétences.

En deuxième lieu, l'Agence appuie les organismes à but non lucratif et les entreprises afin de leur permettre de réaliser des projets structurants pour leur région. Ces projets consistent, entre autres, à mettre en valeur les attraits touristiques des régions pour les aider à rayonner sur le plan national ou international et à attirer les investisseurs, les touristes et les voyageurs étrangers.

En soutenant financièrement les organismes voués au développement régional, l'Agence vise à terme à ce que les entreprises tirent avantage de la réalisation de projets structurants et à ce que l'expansion des affaires qui en découle entraîne un accroissement de l'activité économique, de l'emploi et des revenus dans les régions.

Par son appui aux organismes locaux et régionaux de développement, comme les SADC, les CAE ou les Corporations de développement économique communautaire, l'Agence contribue, en outre, à ce que le milieu prenne en charge son propre développement et favorise la création et le développement de petites entreprises.

Enfin, par les interventions qu'elle fait dans le domaine touristique, notamment celles réalisées auprès des Associations touristiques régionales, l'Agence contribue à la mise en valeur et au rayonnement touristique des régions du Québec.

Principaux résultats observés pour l'activité de programme

Amélioration de l'environnement économique des régions¹⁰

L'Agence accorde son aide financière de façon incitative, c'est-à-dire que sans son aide, un projet ne se réaliserait pas ou ne se réaliserait pas avec la même ampleur ou selon le même échéancier.

Plus de 80 % des répondants ont déclaré que leur projet n'aurait pu se réaliser sans l'aide de l'Agence, ce qui démontre que cette aide a bien un caractère incitatif.

10 La stratégie de mesure du rendement de l'Agence fait appel à deux méthodes de collecte de données :

- l'enquête téléphonique annuelle réalisée auprès des entreprises
- le mécanisme de suivi de projets auprès des organismes.

Ce pourcentage grimpe encore (à 99 %) quand on tient compte aussi des répondants qui déclarent que leur projet n'aurait pu être réalisé avec la même ampleur ou dans les mêmes délais sans l'aide financière de l'Agence.

Enfin, 56,9 % des organismes qui ont reçu de l'aide d'autres bailleurs de fonds révèlent qu'ils n'auraient pas obtenu cette aide si l'Agence ne les avait pas aussi soutenus financièrement.

L'Agence appuie des organismes de développement local et régional pour aider les collectivités à se doter d'une vision et à entreprendre des projets locaux et régionaux d'envergure qui favorisent leur développement et leur mobilisation. Au 31 mars 2007, les efforts fournis par les organismes de développement auprès des collectivités avaient permis :

- de développer 193 stratégies locales et régionales de développement et soutenir 582 projets locaux ou régionaux de développement (ces projets, qui peuvent s'étaler sur plus d'une année, sont en cours de réalisation ou ils se réaliseront au cours des prochaines années).

Toujours au 31 mars 2007, les projets appuyés par l'Agence pour soutenir l'entrepreneuriat et la création ou le maintien d'entreprises viables dans les collectivités avaient contribué :

- au prédémarrage, au démarrage et à l'expansion d'environ 2 077 PME, ce qui devrait entraîner, à moyen terme, la création d'emplois et de richesse dans les régions du Québec
- au développement de produits nouveaux ou à l'amélioration de produits existants dans 327 entreprises
- à la commercialisation de nouveaux produits par 166 entreprises et à l'émergence de 33 nouvelles entreprises exportatrices
- à l'élaboration d'un plan d'action en innovation par 306 entreprises.

Enfin, en ce qui concerne l'accroissement des capacités des collectivités à attirer des touristes et des travailleurs qualifiés, les projets des différents organismes de développement touristique et de promotion internationale appuyés par l'Agence avaient contribué, au 31 mars 2007, à attirer au Québec près de quatre millions de visiteurs provenant de l'extérieur de la province¹¹. Leur présence a généré des

11 Les quatre millions de visiteurs ne sont pas des voyageurs uniques. Voir la note méthodologique numéro 4 du tableau *Amélioration de l'environnement économique des régions* (annexe 3).

retombées économiques et a contribué directement au dynamisme et à la vitalité des collectivités québécoises. En effet, selon les données disponibles, en moyenne, les visiteurs ont passé trois nuitées au Québec et y ont dépensé 255 dollars par jour¹².

Globalement, les interventions de l'Agence en *Amélioration de l'environnement économique des régions* ont contribué à la création, au maintien ou à la transformation de plus de 9 000 emplois. Ce chiffre ne tient pas compte de ce que les SADC et les CAE ont rapporté avoir créé et maintenu, soit plus de 15 400 emplois dans les collectivités du Québec où ils sont intervenus.

Ressources utilisées pour produire les résultats visés par l'activité de programme *Amélioration de l'environnement économique des régions*

Par ses actions, l'Agence vise à dynamiser et à revitaliser les différentes collectivités du Québec et à faire en sorte qu'elles disposent de meilleures perspectives socio-économiques. Elle prévoyait investir environ 360 millions de dollars sur trois ans – 106 millions de dollars en 2006-2007 – dans l'activité de programme *Amélioration de l'environnement économique des régions*. Les dépenses de subvention et de contribution consacrées à cette activité pendant l'exercice 2006-2007 ont été légèrement supérieures aux prévisions indiquées dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*.

En *Amélioration de l'environnement économique des régions*, la valeur totale des 1 026 projets auxquels participe l'Agence et en cours de réalisation en 2006-2007, dans les différentes régions du Québec, s'élève à 1,6 milliard de dollars environ. L'Agence a investi 595 millions de dollars de cette somme; d'autres bailleurs de fonds ont investi le reste.

Les dépenses réelles de l'Agence se sont élevées à 113,6 millions de dollars pendant l'exercice financier 2006-2007. Les dépenses totales engagées dans le cadre de ces 1 026 projets se chiffraient à 302,1 millions de dollars.

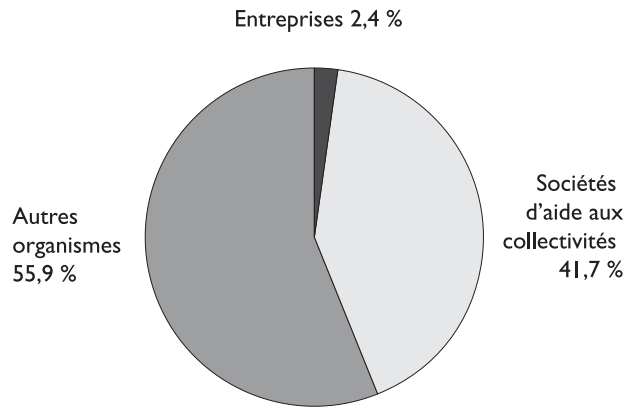
Les deux graphiques suivants présentent la répartition des dépenses totales engagées par l'Agence en 2006-2007 pour la réalisation des projets de l'activité de programme *Amélioration de l'environnement économique des régions*.

12 Source : Statistique Canada, données compilées dans www.bonjourquebec.com/mto/publications/pdf/etudes/Tourisme_chiffres2006.pdf.

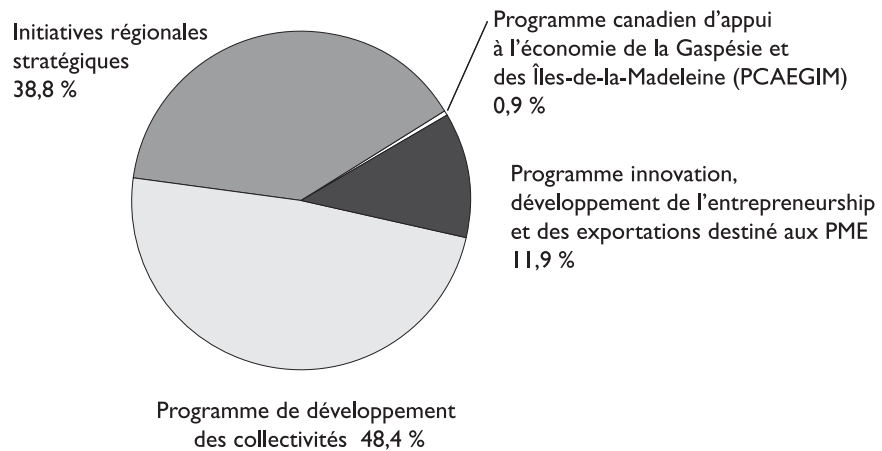
Une proportion importante des dépenses ont été effectuées dans le cadre du programme national de développement des collectivités, lequel vise à soutenir le développement économique local et à renforcer la capacité des collectivités à réaliser leur plein potentiel de façon durable. Il est livré principalement par les SADC.

Activité de programme *Amélioration de l'environnement économique des régions*

Dépenses totales engagées par type de promoteurs



Dépenses totales engagées par programme



ACTIVITÉ DE PROGRAMME AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS

Principaux résultats observés au 31 mars 2007¹

1 026 projets étaient en cours de réalisation pendant l'exercice financier 2006-2007

Indicateurs du dynamisme des régions et des collectivités ①	<ul style="list-style-type: none"> ■ 193 stratégies de développement ont été élaborées ou sont en cours d'élaboration ■ 582 projets locaux et régionaux de développement ont été réalisés ou sont en cours de réalisation
Indicateurs du dynamisme de l'entrepreneuriat local et régional ②	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2 077 entreprises sont en phase de prédémarrage, de démarrage ou d'expansion ■ 306 entreprises ont un plan d'action en innovation ■ 327 entreprises ont développé un produit nouveau ou amélioré un produit existant ■ 166 entreprises ont commercialisé un nouveau produit ■ 33 nouvelles entreprises réalisent des exportations
Indicateur des effets sur l'emploi ③	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plus de 9 000 emplois ont été créés, maintenus ou transformés
Indicateur de la capacité d'attraction de touristes étrangers des régions du Québec ④	<ul style="list-style-type: none"> ■ Près de quatre millions de visiteurs et de touristes étrangers sont venus au Québec
Caractère incitatif de l'aide financière de l'Agence ⑤	<ul style="list-style-type: none"> ■ Près de 99 % des promoteurs n'auraient pu réaliser leur projet sans l'aide financière de l'Agence ou n'auraient pu le réaliser avec la même ampleur ou dans les mêmes délais
Un effet de levier dans les régions du Québec ⑥	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1 \$ de l'Agence ➔ 2,75 \$ d'investissement

Ressources investies² pour produire les résultats indiqués ci-dessus

Des dépenses totales de 302 175 000 \$ ont été engagées pour soutenir les projets en cours (en incluant les dépenses des années antérieures). Ce chiffre inclut des dépenses réelles de 113 608 000 \$ pour l'exercice financier 2006-2007. Le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* prévoyait des dépenses de 106 538 000 \$.

Notes :

- 1 Voir les notes techniques relatives à ce tableau à l'annexe 3.
- 2 Exclut les dépenses de fonctionnement.

2.2.2 Activité de programme : *Amélioration des infrastructures collectives*

La qualité des infrastructures collectives a un impact sur la qualité de vie des citoyens. Des infrastructures de qualité permettent aux collectivités d'attirer et de retenir les entreprises et les travailleurs qui assureront leur avenir économique et social. Elles permettent également le déplacement plus efficace et sécuritaire des personnes et des biens.

Dans cet esprit, le gouvernement du Canada a annoncé, depuis 2000, la création de plusieurs programmes de soutien aux infrastructures. Entre autres, il a signé en octobre 2000 une entente avec le gouvernement du Québec pour la mise en œuvre du Programme infrastructures Canada, soit l'Entente Canada-Québec relative au programme d'infrastructures. En juillet 2005, cette entente a été modifiée pour repousser la date d'échéance du PIC et tenir compte de la mise en œuvre d'un nouveau programme : le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale¹³.

L'Agence a reçu du gouvernement le mandat spécial de gérer les programmes PIC et FIMR au Québec. De plus, elle gère quelques projets dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique¹⁴.

Le PIC vise la réfection, le remplacement ou la construction d'infrastructures. Il comprend trois volets :

- 1^{er} volet : Infrastructures pour l'eau potable et les eaux usées
- 2^e volet : Infrastructures locales de transport
- 3^e volet : Projets à incidences économiques, urbaines ou régionales.

Les activités réalisées jusqu'à maintenant dans le cadre du PIC apportent des avantages aux collectivités. Ces avantages sont résumés dans le tableau qui suit¹⁵.

13 L'Agence met en œuvre le FIMR conjointement avec le ministère des Affaires municipales et des régions du Québec qui en est le maître d'œuvre. Le FIMR a débuté le 18 juillet 2005 et la date limite d'approbation des projets est le 31 décembre 2008. Bien que la livraison du programme soit réalisée par l'Agence, c'est Infrastructure Canada qui rendra compte du programme FIMR dans son rapport ministériel sur le rendement. Pour plus de renseignements concernant le FIMR, voir www.infrastructure.gc.ca/index_f.shtml.

14 L'Agence assume la gestion du PIC et elle en est pleinement responsable. En ce qui concerne le FIMR et les projets du FCIS, l'Agence agit à titre de mandataire du responsable, le ministère des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada.

15 Les avantages sont décrits par les promoteurs de projets d'infrastructures lors de leur demande de financement dans le cadre du PIC et validés par les conseillers responsables du programme au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada. Les résultats présentés portent sur les projets approuvés depuis l'entrée en vigueur du programme jusqu'au 31 mars 2006. Depuis décembre 2005, il n'est plus possible d'approuver de nouveaux projets dans le cadre du programme.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME : AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES COLLECTIVES
Programme infrastructures Canada – région du Québec

Sommaire des données au 31 mars 2007 pour les 901 projets approuvés

Nombre de projets approuvés du début du programme au 31 mars 2006	901
1 ^{er} volet : Infrastructures pour l'eau potable et les eaux usées	402
2 ^e volet : Infrastructures locales de transport	364
3 ^e volet : Projets à incidences économiques, urbaines ou régionales	135
<hr/>	
Nombre de projets en cours en 2006-2007	176
<hr/>	
<i>(en milliers de dollars)</i>	
Contribution fédérale approuvée du début du programme au 31 mars 2006	507 586
Total des dépenses fédérales du début du programme au 31 mars 2007	173 663
Dépenses réelles en 2006-2007	91 117
Valeur totale des projets en cours en 2006-2007	872 948

PRINCIPAUX AVANTAGES

Nombre de ménages supplémentaires qui ont accès à un aqueduc municipal	3 873
Nombre de ménages qui ont ou auront accès à un aqueduc municipal offrant une eau potable de meilleure qualité	549 744
Nombre de ménages supplémentaires qui ont accès à un système municipal de collecte et de traitement des eaux usées	19 063
Nombre de ménages qui ont ou auront accès à un système municipal efficace de collecte et de traitement des eaux usées	847 788
Nombre de collectivités qui bénéficieront de la mise sur pied ou de l'amélioration d'infrastructures de transport	262
Nombre de collectivités qui bénéficieront de la mise sur pied ou de l'amélioration d'installations sportives, récréatives ou culturelles	90
Nombre d'emplois permanents qui seront créés directement grâce aux projets	880

2.2.3 Activité de programme : *Prestation de mesures spéciales d'ajustement*

L'Agence peut venir en aide aux collectivités ou aux régions qui font face à des chocs économiques importants comme la fermeture d'usines dans un secteur industriel donné ou des désastres naturels (par exemple les inondations au Saguenay ou la crise du verglas à Montréal et en Montérégie).

Lorsqu'un choc économique ou une catastrophe survient, l'Agence peut mettre en place temporairement des mesures spéciales d'ajustement qui permettent aux collectivités ou aux entreprises de soutenir leur activité économique et d'entreprendre des actions qui les aideront à retrouver leur équilibre ou leur stabilité économique.

En ce moment, l'Agence est responsable de la gestion du Programme des textiles canadiens CANtex qui permet de soutenir les projets d'augmentation de la productivité et de la compétitivité des entreprises de textile.

Principaux résultats observés pour l'activité de programme *Prestation de mesures spéciales d'ajustement*

Les projets appuyés par l'Agence ont contribué à améliorer la performance des entreprises. Ainsi, l'enquête menée auprès des entreprises indique que :

- huit entreprises sur dix estiment que le projet qu'elles ont réalisé a contribué à la mise au point de procédés plus performants et à l'amélioration de leur position concurrentielle
- près de neuf entreprises sur dix estiment que la rentabilité financière de leur entreprise s'est améliorée à la suite de la réalisation de leur projet.

Par ailleurs, malgré une conjoncture économique difficile, liée notamment à la concurrence des marchés émergents dans le domaine du textile, un peu plus de la moitié des entreprises dont le projet a pris fin ont déclaré avoir augmenté leur chiffre d'affaires grâce à l'aide financière reçue de l'Agence. L'augmentation moyenne des revenus de cette majorité d'entreprises s'élève à plus de 900 000 \$.

Enfin, les projets en cours ont eu principalement des effets sur le maintien de l'emploi. En effet, les interventions de l'Agence ont contribué à la création, au maintien et à la transformation d'environ 1 400 emplois.

Ressources utilisées pour produire les résultats visés par l'activité de programme *Prestation de mesures spéciales d'ajustement*

Le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* prévoyait des dépenses de 20,1 millions de dollars à ce chapitre. Les dépenses réelles s'élèvent à 4,5 millions de dollars. Cet écart s'explique en partie par l'exercice gouvernemental de *Gestion efficace des dépenses* qui a mené à la réduction des fonds alloués à l'Agence pour soutenir les industries canadiennes du vêtement et du textile¹⁶.

En 2006-2007, la valeur totale des 85 projets en cours de réalisation inscrits à l'activité de programme *Prestation de mesures spéciales d'ajustement* s'élevait à 29,4 millions de dollars si l'on tient compte des investissements des autres bailleurs de fonds. L'Agence est essentiellement intervenue sur ce plan au moyen du Programme des textiles canadiens CANTex.

¹⁶ Voir l'encadré sur les *Incidences de l'examen des dépenses du gouvernement sur le niveau d'activité et le rendement de l'Agence en 2006-2007* (section 1.4.1).

ACTIVITÉ DE PROGRAMME PRESTATION DE MESURES SPÉCIALES D'AJUSTEMENT

Principaux résultats observés au 31 mars 2007¹

85 projets étaient en cours pendant l'exercice financier 2006-2007

Indicateurs liés à l'innovation et à la productivité ①

- 28 entreprises ont mis au point des procédés plus performants
- 16 entreprises ont mis au point des produits ou des services nouveaux prêts à être commercialisés

Indicateurs liés au maintien et à la croissance des affaires ②

- 21 entreprises déclarent avoir augmenté leur chiffre d'affaires (augmentation moyenne : 900 000 \$)
- 31 entreprises ont accru leur rentabilité financière
- 31 entreprises ont amélioré leur position concurrentielle

Indicateur des effets sur l'emploi ③

- Près de 1 400 emplois ont été créés, maintenus ou transformés

Ressources investies² pour produire les résultats indiqués ci-dessus

Des dépenses totales de 5 581 000 \$ ont été engagées pour soutenir les projets en cours (en incluant les dépenses des années antérieures). Ce chiffre inclut des dépenses réelles de 4 085 000 \$ pour l'exercice financier 2006-2007. Le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* prévoyait des dépenses de 20 110 000 \$.

Notes :

- 1 Voir les notes techniques relatives à ce tableau à l'annexe 3.
- 2 Exclut les dépenses de fonctionnement.

2.3 Résultat stratégique n° 2 : *Compétitivité des entreprises*

Les interventions de l'Agence visent un deuxième résultat stratégique : la hausse de la compétitivité des entreprises. Plus précisément, l'Agence contribue à réunir les conditions qui favoriseront la croissance durable des régions et des PME et leur positionnement concurrentiel en soutenant l'augmentation des capacités stratégiques des entreprises, l'innovation, la création et la diffusion de nouveaux savoirs, l'établissement de réseaux et la venue d'investissements.

2.3.1 Activité de programme : *Développement des entreprises*

L'environnement économique, caractérisé, entre autres, par la mondialisation, la hausse du dollar canadien et les prix élevés de l'énergie, oblige les entreprises canadiennes à se soucier constamment de leur compétitivité.

C'est dans ce contexte que l'Agence entend contribuer à accroître la productivité et l'innovation des PME pour stimuler leur croissance et leur compétitivité et améliorer les perspectives d'emploi dans les régions. Pour y arriver, elle veut :

- soutenir la croissance durable des entreprises, en les aidant à être plus performantes, concurrentielles et innovantes
- appuyer le transfert des technologies et des résultats de la recherche vers les entreprises
- créer les conditions propices à l'attraction d'investissements étrangers et d'organisations internationales au Québec.

Principaux résultats observés pour l'activité de programme *Développement des entreprises*

Plus des deux tiers des répondants (68 %) sondés par l'Agence – un résultat similaire à celui obtenu l'an dernier – ont déclaré que leur projet n'aurait pu se réaliser sans le soutien financier de l'Agence. Cette proportion grimpe à plus de 96 % quand on tient compte des répondants qui déclarent que leur projet n'aurait pu se réaliser avec la même ampleur ou dans les mêmes délais sans l'aide financière de l'Agence. Enfin, plus de la moitié des répondants qui ont obtenu l'aide financière d'autres bailleurs de fonds indiquent qu'ils n'auraient pu obtenir cette aide sans la contribution financière de l'Agence.

Renforcer la capacité des PME innovantes constitue la priorité qui vient en appui au développement des entreprises.

Les projets appuyés par l'Agence et par les organismes de services aux entreprises ont aidé les entreprises à être plus performantes et concurrentielles, à innover davantage et à croître de manière durable. Ainsi :

- Près de 600 entreprises avaient conclu des ventes sur de nouveaux marchés. De ce nombre, 71 déclaraient que la valeur moyenne de leurs ventes dépassait 335 000 dollars.

- Sur dix entreprises qui ont reçu l'appui de l'Agence pour un projet d'augmentation de leur productivité et leur capacité à innover, neuf ont déclaré que le projet a contribué à améliorer la position concurrentielle de leur entreprise. En outre, plus des trois quarts considèrent que le projet leur a permis d'accroître leur rentabilité financière.
- Plus de 70 % des entreprises soutenues par l'Agence ont déclaré avoir augmenté leur chiffre d'affaires grâce à son aide financière. L'augmentation moyenne de leur chiffre d'affaires s'élève à environ 670 000 dollars, un résultat comparable à celui observé en 2004-2005.

Ces projets ont également permis :

- le prédémarrage, le démarrage et l'expansion de 700 entreprises dans les secteurs clés des régions du Québec
- l'adoption de nouvelles pratiques d'affaires (par exemple pratiques en matière d'affaires électroniques et pratiques d'étalonnage) par plus de 854 entreprises, et l'implantation de plans d'action en innovation par plus de 789 PME
- l'émergence de 274 nouvelles entreprises exportatrices
- la commercialisation de produits nouveaux ou améliorés par 216 entreprises
- la venue d'investissements étrangers de plus de 620 millions de dollars; près de 75 % de ces investissements ont été réalisés dans les trois principales grappes de haute technologie de la région de Montréal.

Globalement, les interventions directes réalisées par l'Agence auprès des entreprises, ou celles réalisées par l'intermédiaire d'organismes de développement, ont contribué à la création, au maintien et à la transformation de plus de 7 700 emplois dans les différentes régions du Québec.

Les résultats des enquêtes réalisées en 2005, 2006 et 2007 montrent qu'année après année, neuf répondants sur dix estiment que l'Agence constitue un partenaire essentiel à la réalisation de leur mission et, de ce fait, contribue à l'amélioration de leur offre de services et à l'augmentation du nombre de leurs clients.

Perception des organismes qui offrent des services aux entreprises¹	2004-2005 En accord (%)	2005-2006 En accord (%)	2006-2007 En accord (%)
L'aide de l'Agence a permis à l'organisme d'améliorer son offre de services	95,7	94,3	94,1
L'aide de l'Agence a permis à l'organisme de joindre un plus grand nombre de clients	86,6	90,7	90,1
L'Agence est un partenaire essentiel à la réalisation de la mission de l'organisme	92,5	90,9	93,1

Note :

- 1 Enquête annuelle 2005 : 424 organismes interrogés; enquête annuelle 2006, 476 organismes interrogés; enquête annuelle 2007 : 425 organismes interrogés.

Ressources utilisées pour produire les résultats visés par l'activité de programme *Développement des entreprises*

La valeur totale des 974 projets en cours inscrits sous l'activité de programme *Développement des entreprises* en 2006-2007 s'élève à plus de 1,6 milliard de dollars. Près du quart de ce montant (441,1 millions de dollars) provenait de l'Agence. Le reste provenait d'autres bailleurs de fonds.

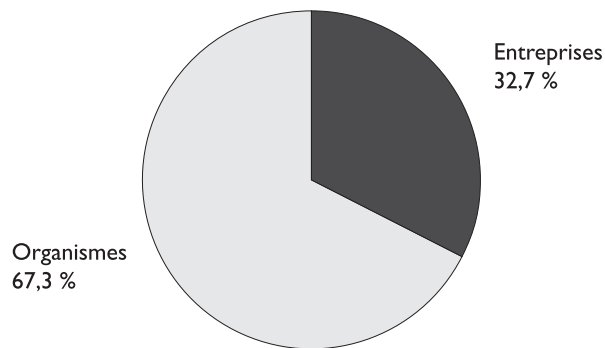
Plus de neuf projets sur dix n'auraient pu se réaliser ou n'auraient pu se réaliser avec la même ampleur et dans les mêmes délais.

Les dépenses réelles de l'Agence pendant l'exercice financier 2006-2007 se sont élevées à 107,3 millions de dollars, un montant légèrement inférieur à celui prévu dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*. Quant aux dépenses totales engagées au 31 mars 2007 pour les projets en cours en 2006-2007, elles se chiffraient à plus de 263,1 millions de dollars.

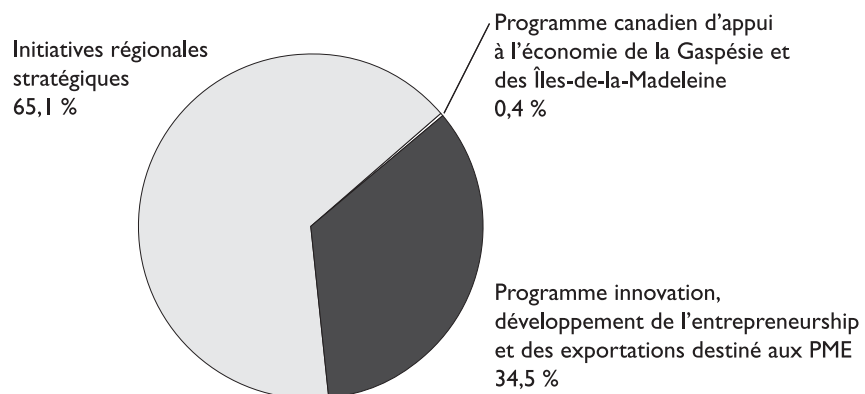
Les deux diagrammes ci-dessous décrivent la répartition des dépenses totales engagées en 2006-2007, selon le type de promoteurs et selon le programme. La majorité des dépenses totales engagées par l'Agence (67,3 %) l'a été pour soutenir des organismes. Les interventions réalisées dans le cadre du programme IRS constituent les deux tiers des dépenses de l'exercice financier 2006-2007. L'autre tiers des dépenses a été engagé dans le cadre du programme IDÉE-PME.

Activité de programme *Développement des entreprises*

Dépenses totales engagées par type de promoteurs



Dépenses totales engagées par programme



ACTIVITÉ DE PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Principaux résultats observés au 31 mars 2007¹

974 projets étaient en cours pendant l'exercice financier 2006-2007

Indicateurs liés à la commercialisation et aux exportations ❶

- 274 nouvelles entreprises ont réalisé des exportations
- 590 entreprises ont conclu des ventes sur de nouveaux marchés (71 entreprises ont déclaré une augmentation moyenne de leurs ventes sur de nouveaux marchés de 335 000 \$)

Indicateurs liés à l'innovation et à la productivité ❷

- 854 entreprises ont adopté ou intégré de nouvelles pratiques d'affaires
- 789 entreprises ont développé un plan d'action en innovation
- 574 entreprises ont développé un produit nouveau ou amélioré un produit existant
- 119 entreprises ont mis au point des procédés plus performants
- 216 entreprises ont mis au point des produits ou des services nouveaux prêts à être commercialisés
- 12 entreprises ont procédé à l'obtention d'un brevet

Indicateurs liés à la croissance des affaires ❸

- 700 entreprises sont en phase de prédémarrage, de démarrage ou d'expansion dans les secteurs clés des régions du Québec
- 46 entreprises ont rénové ou agrandi leurs installations ou ont modernisé leurs équipements
- 164 entreprises ont déclaré une augmentation de leur chiffre d'affaires de plus de 670 000 \$
- 148 entreprises ont accru leur rentabilité financière
- 169 entreprises ont amélioré leur position concurrentielle sur les marchés

Indicateur des effets sur l'emploi ❹

- Plus de 7 700 emplois ont été créés, maintenus ou transformés

Caractère incitatif de l'aide financière de l'Agence ❺

- Plus de 96 % des promoteurs n'auraient pu réaliser leur projet sans l'aide financière de l'Agence ou n'auraient pu le réaliser avec la même ampleur ou dans les mêmes délais

Effet de levier dans les régions du Québec ❻

- 1 \$ de l'Agence ➔ 3,70 \$ d'investissement

Ressources investies² pour produire les résultats indiqués ci-dessus

Des dépenses totales de 263 102 000 \$ ont été engagées pour soutenir les projets en cours (en incluant les dépenses des années antérieures). Ce chiffre inclut des dépenses réelles de 107 314 000 \$ pour l'exercice financier 2006-2007. Le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* prévoyait des dépenses de 117 855 000 \$.

Notes :

1 Voir les notes techniques relatives à ce tableau à l'annexe 3.

2 Exclut les dépenses de fonctionnement.

3

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

3.1 Renseignements sur l'Agence au 31 mars 2007

L'honorable Jean-Pierre Blackburn est ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Le président assure la gestion courante des activités de l'Agence au nom du ministre, devant lequel il est responsable. Le président agit à titre d'administrateur général en ce qui concerne l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Il agit à titre d'administrateur des comptes en ce qui a trait à l'application de la *Loi fédérale sur la responsabilité*. En matière de politiques publiques, le président agit enfin comme conseiller principal du ministre et du gouvernement.

La vice-présidente du secteur Politiques et Planification est responsable de la définition des orientations stratégiques et des objectifs de l'intervention de l'Agence; de la conception de ses programmes et initiatives; de l'élaboration des politiques et autres lignes directrices encadrant ses interventions; de l'exécution des études socio-économiques liées à son mandat; de l'établissement des assises de la gestion axée sur les résultats et d'assurer le leadership au sein de l'Agence pour promouvoir cette approche; et de l'évaluation des politiques, des programmes et des initiatives de l'Agence. La vice-présidente de ce secteur veille à faire valoir le point de vue de l'Agence au moment de l'élaboration de politiques et de programmes nationaux par le gouvernement fédéral et à présenter les intérêts du Québec et de ses régions aux ministères et aux organismes fédéraux. Enfin, elle est responsable des relations de l'Agence avec le gouvernement du Québec. Trois directions générales se rapportent à la vice-présidente du secteur Politiques et Planification, soit les Affaires gouvernementales, les Politiques et Programmes, et le Rendement ministériel.

La vice-présidente du secteur Opérations a pour mandat la mise en œuvre de façon coordonnée des orientations stratégiques, des programmes et des services de l'Agence. Elle le fait principalement par l'entremise d'un réseau de quatorze bureaux d'affaires régionaux répartis sur l'ensemble du territoire québécois, et par l'entremise d'une direction générale située au siège et chargée du développement des affaires, des partenariats et des infrastructures.

La vice-présidente de ce secteur est également responsable de la mise en œuvre des ententes conclues avec le gouvernement du Québec. Deux directions générales se rapportent à la vice-présidente du secteur Opérations, soit la Coordination régionale et le Développement d'affaires et Infrastructures.

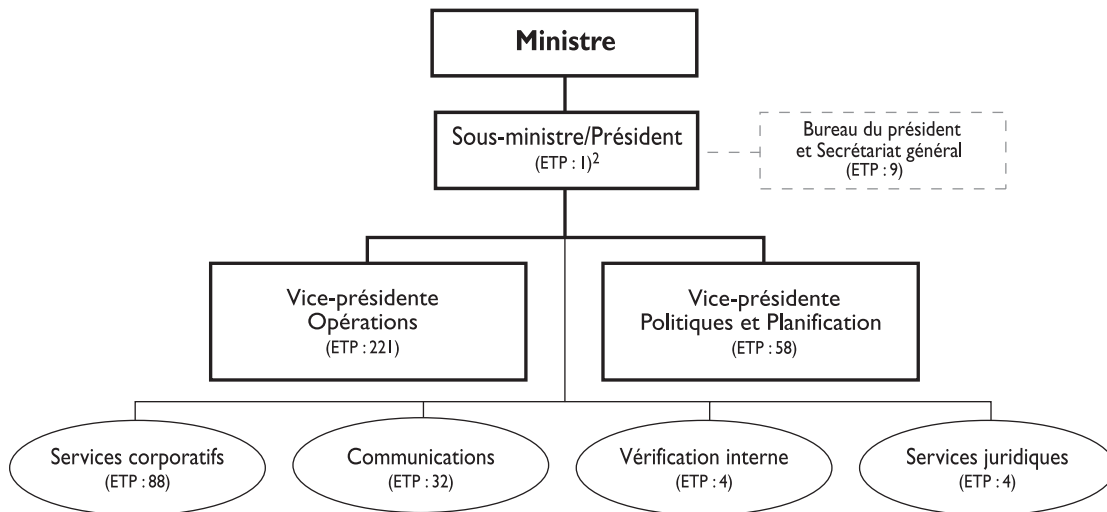
Le directeur général des Services corporatifs agit sur le rendement de l'Agence en assurant une saine gestion de ses ressources humaines, financières, administratives et technologiques, et la prise en compte des lois, des règlements, des politiques, des directives et des normes (par exemple *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, *Cadre de responsabilisation de gestion*) qui encadrent son fonctionnement. À titre de contrôleur, le directeur général doit certifier au président et au contrôleur général du Canada que les ressources de l'Agence sont utilisées de façon optimale; que ses modèles organisationnels favorisent l'obtention du rendement visé; et que les données financières contenues dans ses mémoires au Cabinet, ses présentations au Conseil du Trésor, ses états financiers et ses autres rapports financiers sont fiables et objectives. Il agit également à titre d'agent principal de l'Agence en ce qui concerne ses finances. Il est finalement responsable de l'application du système qualité ISO 9001 : 2000, lequel encadre le développement et la mise en œuvre des programmes de l'Agence.

La Direction générale des communications assure la gestion des relations publiques et médias ainsi que celle de la promotion et de la diffusion de l'information auprès des différents publics ciblés, notamment par l'entremise du site Internet dont elle est responsable. Cette direction générale agit aussi sur les communications internes en vue d'informer les employés des nouveaux programmes de l'Agence et de la gestion axée sur les résultats et de les sensibiliser à ces sujets. Elle assure également la gestion des communications stratégiques auprès de la haute gestion de l'Agence par le développement de stratégies de communication et par l'offre de conseils stratégiques.

Les Services juridiques fournissent l'aide et les avis juridiques pertinents aux activités de l'Agence. Plus particulièrement, l'activité de ce service est centrée sur le droit commercial et sur ses incidences sur le droit public. Les Services juridiques fournissent également des services d'appui en matière de contentieux. Ces services sont offerts au ministre, à l'administrateur général et aux cadres supérieurs comme aux gestionnaires, aux directeurs des services et aux employés de l'Agence. Les employés des Services juridiques relèvent du ministère de la Justice sur les plans organisationnel, fonctionnel et professionnel.

La Direction générale de la vérification interne fournit au président un service indépendant de vérification des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de l'Agence. Lors de ses travaux de vérification, la direction revoit habituellement tous les éléments de la chaîne de livraison d'un programme (par exemple elle s'intéresse autant à la présentation faite par l'Agence pour demander des fonds au Secrétariat du Conseil du Trésor qu'à l'utilisation faite de ces derniers). Ceci l'amène, à l'occasion, à visiter les organismes soutenus par l'Agence. Cette direction générale doit finalement élaborer un plan de vérification interne des programmes qui tient compte des risques.

Organigramme de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec¹



Notes :

- 1 Un organigramme plus détaillé est disponible à l'adresse www.dec-ced.gc.ca/asp/APropos/Organigramme.asp?LANG=FR
- 2 ETP : Équivalent temps plein.

3.2 Rendement financier

3.2.1 Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles

Ce tableau présente le coût net des activités de l'Agence et fournit un aperçu historique de celui-ci. On y inscrit d'abord les dépenses, auxquelles s'ajoutent les services reçus à titre gracieux, tels les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services reçus gratuitement de Justice Canada. On retranche ensuite les revenus des dépenses pour arriver au coût net de l'Agence pour les Canadiens et les Canadiennes.

Activités de programme (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2004-2005	Dépenses réelles 2005-2006	2006-2007			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
<i>Développement des entreprises</i>	131 696	138 300	145 794	145 653	135 473	133 184
<i>Amélioration de l'environnement économique des régions</i>	100 627	102 733	125 417	125 306	143 991	134 076
<i>Amélioration des infrastructures collectives</i>	86 964	87 743	89 251	89 240	118 168	93 066
<i>Prestation de mesures spéciales d'ajustement</i>	13 843	5 460	21 133	21 130	13 643	4 572
TOTAL	333 130	334 235	381 595	381 329	411 275	364 899
Moins : Revenus non disponibles	(38 500)	(45 791)	(36 000)	(36 000)	(36 000)	(50 211)
Plus : Coûts des services reçus à titre gracieux	5 522	5 957	5 515	5 515	5 515	6 100
Coût net pour l'Agence¹	300 152	294 401	351 110	350 844	380 791	320 788
Équivalents temps plein (ETP)	401	417	408	408	417	417

Note :

1 Les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des montants individuels, puisque ces montants ont été arrondis.

L'écart de 30,1 millions de dollars entre le total des dépenses prévues et celui des dépenses réelles s'explique principalement par le report, à la prochaine année, de certaines dépenses (celles associées au versement de la subvention à l'Administration portuaire de Québec, à la gestion de l'Initiative à l'appui de l'économie sociale et à l'administration du Programme des textiles canadiens CANtex), par la compression des dépenses prévues dans le cadre du Programme des textiles canadiens CANtex et par une hausse des revenus non disponibles.

3.2.2 Activités de programme

Pour chacune des activités de programme de l'Agence, ce tableau présente le montant des crédits approuvés par le Parlement (*Budget principal des dépenses*); les ressources prévues dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*; le montant des dépenses autorisées, après prise en compte des changements apportés dans le budget supplémentaire des dépenses; et les chiffres sur la manière dont les fonds ont été utilisés.

Dépenses par activité de programme (en milliers de dollars)	2006-2007			TOTAL
	Fonctionnement ¹	Subventions	Contributions	
BUDGÉTAIRES				
<i>Développement des entreprises</i>				
▪ budget principal	27 939	0	117 855	145 794
▪ dépenses prévues	27 798	0	117 855	145 653
▪ total des autorisations	28 159	0	107 315	135 473
▪ dépenses réelles	25 870	0	107 315	133 184
<i>Amélioration de l'environnement économique des régions</i>				
▪ budget principal	18 879	17 070	89 468	125 417
▪ dépenses prévues	18 768	17 070	89 468	125 306
▪ total des autorisations	19 033	18 945	106 013	143 991
▪ dépenses réelles	20 468	10 445	103 163	134 076
<i>Amélioration des infrastructures collectives</i>				
▪ budget principal	2 589	0	86 662	89 251
▪ dépenses prévues	2 578	0	86 662	89 240
▪ total des autorisations	2 603	0	115 565	118 168
▪ dépenses réelles	1 949	0	91 117	93 066
<i>Prestation de mesures spéciales d'ajustement</i>				
▪ budget principal	1 023	0	20 110	21 133
▪ dépenses prévues	1 020	0	20 110	21 130
▪ total des autorisations	1 058	0	12 585	13 643
▪ dépenses réelles	487	0	4 085	4 572
TOTAL²				
▪ budget principal	50 430	17 070	314 095	381 595
▪ dépenses prévues	50 164	17 070	314 095	381 329
▪ total des autorisations	50 853	18 945	341 478	411 275
▪ dépenses réelles	48 774	10 445	305 680	364 899

Notes :

- 1 Cette rubrique inclut les dépenses de fonctionnement de l'Agence, ses contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne. La rubrique *Subventions* comprend notamment la subvention à l'Administration portuaire de Québec pour la réalisation des Fêtes du 400^e anniversaire de Québec.
- 2 Les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des montants individuels, puisque ces montants ont été arrondis.

3.2.3 Sommaire des crédits votés et législatifs

Ce tableau reprend le tableau sommaire du *Budget principal des dépenses* et montre le montant des crédits approuvés par le Parlement; les ressources prévues dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*; le montant des dépenses autorisées, après prise en compte des changements apportés dans le budget supplémentaire des dépenses; et les chiffres sur la manière dont les fonds ont été utilisés.

Crédit voté ou législatif (en milliers de dollars)	Libellé tronqué pour le crédit voté ou législatif	2006-2007			Dépenses réelles
		Budget principal	Dépenses prévues	Autorisations	
1	Dépenses de fonctionnement	44 693	44 423	45 735	43 664
5	Subventions et contributions	331 165	331 165	360 423	316 125
(L)	Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 737	5 741	5 085	5 085
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	—	—	33	25
Total pour l'Agence¹		381 595	381 329	411 275	364 899

Note :

- 1 Les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des montants individuels, puisque ces montants ont été arrondis.

3.2.4 Services reçus sans frais

Ce tableau présente le coût des services reçus à titre gracieux par l'Agence. Le coût de ces services s'ajoute aux dépenses présentées dans le tableau 3.2.1 pour obtenir le coût net de l'Agence pour les Canadiens et les Canadiennes.

(en milliers de dollars)	2006-2007
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	3 200
Contribution de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	2 547
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	353
Total des services reçus sans frais en 2006-2007¹	6 100

Note :

- 1 Les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des montants individuels, puisque ces montants ont été arrondis.

3.2.5 Sources des revenus non disponibles par activité de programme

Ce tableau présente les revenus de l'Agence dans une perspective historique. Les revenus sont essentiellement composés des remboursements sur les contributions remboursables accordées par l'Agence.

Revenus non disponibles <i>(en milliers de dollars)</i>	Revenus 2004-2005 ¹	Revenus 2005-2006	2006-2007	
			Revenus prévus	Revenus réels
Promotion du développement économique des régions du Québec				
<i>Développement des entreprises</i>	36 575	43 502	35 000	39 964
<i>Amélioration de l'environnement économique des régions</i>	1 925	2 290	1 000	10 014
<i>Amélioration des infrastructures collectives</i>	—	—	—	2
<i>Prestation de mesures spéciales d'ajustement</i>	—	—	—	231
Total des revenus non disponibles²	38 500	45 791	36 000	50 211

Notes :

- 1 Les revenus non disponibles de 2004-2005 excluent une somme de 50,8 millions de dollars facturée à Papiers Gaspésia inc. qui s'est placée sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.
- 2 Les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des montants individuels, puisque ces montants ont été arrondis.

3.2.6 Principaux programmes de paiements de transfert (PPT)

- Programme innovation, développement de l'entrepreneurship et des exportations destiné aux PME
- Initiatives régionales stratégiques
- Programme de développement des collectivités
- Programme infrastructures Canada



Des renseignements supplémentaires sur ces projets se trouvent à l'adresse
www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/0506/info/ps-dp_f.asp

3.2.7A Frais d'utilisation

(en milliers de dollars)

	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2006-2007			Années de planification		
				Revenu prévu	Revenu réel	Coût total	Exercice rendement	Revenu prévu	Coût total estimatif
A. Frais d'utilisation									
Les frais pour le traitement des demandes d'accès présentées à l'Agence dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'information	Autres produits et services	Loi sur l'accès à l'information	1992	0,0	0,2	69,3	2007-2008	0,2	71,0
							2008-2009	0,2	73,0
							2009-2010	0,2	75,0
							Norme de rendement Une réponse doit être fournie dans un délai de 30 jours suivant la réception de la demande. Conformément à l'article 9 de la Loi, le temps de réponse peut être prolongé: un avis de prolongation doit alors être émis dans un délai de 30 jours suivant la réception de la demande. Des renseignements supplémentaires sur la Loi sur l'accès à l'information sont disponibles sur le site http://lois.justice.gc.ca/fr/A-1/index.html		
							Résultats liés au rendement L'Agence a répondu à 46 % des demandes dans le délai normal de 30 jours. Elle a, en outre, répondu à 59 % des demandes à l'intérieur du délai maximal prévu par la Loi.		

B. Circonstances relatives aux frais modifiés au cours de l'exercice 2006-2007

Sans objet

3.2.7B Politique sur les normes de service relatives aux frais d'utilisation

Frais d'utilisation	Norme de service	Résultats liés au rendement	Consultation auprès des intervenants
Les frais pour le traitement des demandes d'accès soumises dans le cadre de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	Une réponse doit être fournie dans un délai de 30 jours suivant la réception de la demande. Conformément à l'article 9 de la <i>Loi</i> , le temps de réponse peut être prolongé; un avis de prolongation doit alors être émis dans un délai de 30 jours suivant la réception de la demande. Des renseignements supplémentaires sur la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> sont disponibles sur le site http://lois.justice.gc.ca/fr/A-1/index.html	L'Agence a répondu à 46 % des demandes dans le délai normal de 30 jours. Elle a, en outre, répondu à 59 % des demandes à l'intérieur du délai maximal prévu par la <i>Loi</i> .	La norme de service est établie par la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et le <i>Règlement sur l'accès à l'information</i> .

Certaines demandes d'accès à l'information soumises à l'Agence en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ont exigé plus de temps de traitement que les délais prévus. Cela tenait, d'une part, à la complexité de ces demandes. En effet, plusieurs d'entre elles ont nécessité la consultation de tierces personnes et d'organismes gouvernementaux. D'autre part, cela dépendait aussi de l'accroissement de plus de 30 % du volume des demandes d'accès présentées (43 dossiers en 2006-2007 pour 29 dossiers en 2005-2006). Au cours du prochain exercice financier, l'Agence fournira des efforts particuliers pour respecter les normes de service prévues par la *Loi*.

3.3 États financiers

Les renseignements supplémentaires présentés dans les tableaux financiers précédents ont été préparés selon la comptabilité de caisse et les états financiers qui suivent ont été préparés conformément à la comptabilité d'exercice, des tableaux rapprochant ces deux méthodes comptables seront présentés.

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice clos le 31 mars 2007 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'Agence concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans toute l'Agence.

Les états financiers de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Le sous-ministre/président,



M^e Guy Mc Kenzie
Montréal, Canada

L'agent financier supérieur,



Pierre Bordeleau

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

État des résultats (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2007	2006
Charges (note 4)		
<i>Développement des entreprises</i>	93 196	97 636
<i>Amélioration de l'environnement économique des régions</i>	141 390	108 289
<i>Amélioration des infrastructures collectives</i>	94 037	88 569
<i>Prestation de mesures spéciales d'ajustement</i>	3 751	5 689
Total des charges	332 374	300 183
Revenus (note 5)		
<i>Développement des entreprises</i>	1 052	730
<i>Amélioration de l'environnement économique des régions</i>	441	184
<i>Amélioration des infrastructures collectives</i>	3	—
<i>Prestation de mesures spéciales d'ajustement</i>	1	—
Total des revenus	1 497	914
Coût de fonctionnement net	330 877	299 269

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

État de la situation financière (non vérifié)
au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIFS		
Actifs financiers		
Débiteurs et avances (note 6)	1 141	578
Prêts (note 7)	157 231	152 832
Total des actifs financiers	158 372	153 410
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	324	63
Immobilisations corporelles (note 8)	2 153	2 604
Total des actifs non financiers	2 477	2 667
TOTAL	160 849	156 077
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	32 815	34 112
Indemnités de vacances et congés compensatoires	2 584	2 090
Indemnités de départ (note 9)	6 453	5 417
	41 852	41 619
Avoir du Canada	118 997	114 458
TOTAL	160 849	156 077

Passif éventuel (note 10)

Obligations contractuelles (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

État de l'avoir du Canada (non vérifié)
au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2007	2006
Avoir du Canada, début de l'exercice	114 458	73 630
Coût de fonctionnement net	(330 877)	(299 269)
Crédits de l'exercice utilisés (note 3)	364 899	334 235
Revenus non disponibles pour dépenser	(51 937)	(46 390)
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	16 354	46 295
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 12)	6 100	5 957
Avoir du Canada, fin de l'exercice	118 997	114 458

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2007	2006
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	330 877	299 269
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
■ amortissement des immobilisations corporelles	(873)	(724)
■ perte sur l'aliénation et la dévaluation des immobilisations corporelles	(3)	(8)
■ services fournis gratuitement par d'autres ministères	(6 100)	(5 957)
Variations de l'état de la situation financière :		
■ augmentation (diminution) des débiteurs et avances	563	(5 285)
■ augmentation (diminution) des charges payées d'avance	261	(6 877)
■ diminution (augmentation) du passif	(233)	38 298
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	324 492	318 716
Activités d'investissement		
■ acquisition d'immobilisations corporelles	433	977
■ produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(8)	(25)
■ augmentation nette des prêts	4 399	14 472
Encaisse utilisée par les activités d'investissement	4 824	15 424
Activités de financement		
■ encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(329 316)	(334 140)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Notes complémentaires aux états financiers (*non vérifiées*)

I. Mandat et objectifs

Selon la *Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec*, entrée en vigueur le 5 octobre 2005, l'Agence a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs. Dans le cadre de sa mission, l'Agence s'engage à favoriser la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec.

Ainsi, l'Agence vise des résultats stratégiques adaptés aux défis de l'économie mondiale ainsi qu'à ceux reliés à l'adaptation et au dynamisme des régions, soit : la compétitivité des entreprises et la vitalité des collectivités. Pour atteindre ces résultats stratégiques, l'Agence dispose de quatre activités de programme soit :

- ***Développement des entreprises*** afin de faciliter la croissance des affaires des entreprises
- ***Amélioration de l'environnement économique des régions*** afin de contribuer à créer des conditions socioéconomiques propices au développement des collectivités et régions du Québec
- ***Amélioration des infrastructures collectives*** afin de développer et renouveler les infrastructures liées à l'eau potable et aux eaux usées, de transport et à vocation économique et culturelle
- ***Prestation de mesures spéciales d'ajustement*** afin de stabiliser, revitaliser et diversifier l'économie de certaines collectivités faisant face à des chocs économiques, et atténuer les effets de désastres naturels importants.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

- a) Crédits parlementaires – L'Agence est financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à l'Agence ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.
- b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – L'Agence fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Agence est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'Agence sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.
- c) La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par l'Agence. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.
- d) Revenus :
 - Les revenus sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle l'opération ou l'activité sous-jacente qui a donné lieu aux revenus s'est produite, sauf pour l'article énoncé ci-après. Les prêts ne sont pas porteurs d'intérêts et en raison de l'incertitude au sujet du recouvrement ultime, les revenus d'intérêts correspondent seulement aux frais imposés sur les montants en souffrance lorsqu'ils sont remboursés.

Notes complémentaires aux états financiers (*non vérifiées*)

- e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :
- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice dans laquelle les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision de verser un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation des paiements avant que les états financiers ne soient achevés.
 - Les contributions non remboursables et les contributions à remboursement conditionnel sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert à l'exception des paiements anticipés pour des activités du mois d'avril qui sont comptabilisés comme des charges payées d'avance.
 - Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
 - Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges d'exploitation à leur coût estimatif.
- f) Avantages sociaux futurs
- (i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de pension de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations au régime de l'Agence sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de l'Agence découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, l'Agence n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

- (ii) Indemnités de départ – Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d’emploi. Le coût de ces indemnités s’accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l’aide de l’information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l’ensemble du gouvernement.
- g) Les débiteurs et les prêts sont comptabilisés en fonction des montants que l’on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.
- h) Les contributions remboursables sont des contributions pour lesquelles on s’attend à ce que le bénéficiaire rembourse le montant versé. Selon leur nature, elles sont classées comme des contributions à remboursement sans condition ou des contributions à remboursement conditionnel et sont comptabilisées de façons différentes.
 - (i) Les contributions à remboursement sans condition sont des contributions qui doivent être absolument remboursées. Ces contributions sont consenties sans intérêt par l’Agence et sont comptabilisées dans l’état de la situation financière à titre de prêts à leur valeur nominale. Nous n’actualisons pas la valeur de ces contributions puisqu’elles ne sont pas assorties de conditions avantageuses suffisamment importantes. Une provision estimative pour la nature irrécouvrable est également comptabilisée.
 - (ii) Les contributions à remboursement conditionnel sont des contributions remboursables en tout ou en partie lorsque les conditions établies dans l’entente se réalisent. Par conséquent, elles sont comptabilisées dans l’état de la situation financière uniquement lorsque les conditions établies dans l’entente sont satisfaites; elles sont alors comptabilisées comme débiteur et en réduction des charges de paiements de transfert. Une provision estimative pour la nature irrécouvrable est comptabilisée.
 - (iii) Les sommes perçues à l’égard des contributions remboursables se sont élevées à 34 379 k\$ au cours de l’exercice 2006-2007 (29 223 k\$ en 2005-2006).

Notes complémentaires aux états financiers (*non vérifiées*)

- i) **Provision pour prêts et débiteurs douteux** – Les prêts et débiteurs sont considérés comme douteux, si, de l’avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant à la possibilité de récupérer le montant intégral du principal et, s’il y a lieu, de l’intérêt. Une provision est établie pour ramener la valeur comptabilisée du prêt à sa valeur réalisable nette estimative. Le doute est calculé en fonction des résultats obtenus dans le passé. L’Agence a radié une somme de 16 050 k\$ au cours de l’exercice 2006-2007 pour des comptes jugés non récupérables et à l’égard desquels toutes les options possibles de recouvrement ont été épuisées (14 260 k\$ en 2005-2006). La radiation d’une dette envers la Couronne ne correspond qu’à une opération comptable et ne libère pas le créancier de son obligation de payer et n’affecte pas le droit de la Couronne d’appliquer des mesures de recouvrement.
- j) **Passif éventuel** – Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l’événement futur risque de se produire ou de ne pas se produire et si l’on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s’il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l’éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.
- k) **Immobilisations corporelles** – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d’au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d’achat.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l’immobilisation, comme suit:

Catégorie d’immobilisations	Période d’amortissement
Matériel informatique	4 à 5 ans
Logiciels informatiques	3 à 6 ans
Autre matériel	5 à 10 ans
Véhicules automobiles	5 à 8 ans, selon l’utilisation prévue
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l’amélioration
Actifs en construction	Une fois qu’ils sont en service, selon la catégorie d’immobilisations

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Notes complémentaires aux états financiers (*non vérifiées*)

- l) Incertitude relative à la mesure – La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats nets des opérations de l'Agence diffèrent selon qu'ils sont présentés selon leur financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants.

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Notes complémentaires aux états financiers (*non vérifiées*)

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Coût de fonctionnement net	330 877	299 269
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
■ services fournis gratuitement	(6 100)	(5 957)
■ contre-passation – charges de Justice Canada	(301)	(359)
■ amortissement des immobilisations corporelles	(873)	(724)
■ charges pour les créances douteuses	(16 205)	(9 054)
■ ajustement des charges payées d'avance	261	(6 877)
■ perte sur l'aliénation et la dévaluation des immobilisations corporelles	(3)	(8)
■ indemnités de vacances et congés compensatoires	(494)	(340)
■ indemnités de départ	(1 036)	(654)
■ revenus et remboursement des dépenses des années précédentes	1 504	929
■ remboursement des contributions	4 131	7 517
■ ajustement des comptes créditeurs	1 831	2 013
	313 592	285 755
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
■ acquisition d'immobilisations corporelles	433	977
■ nouveaux prêts	50 877	47 505
■ avances pour formation	(3)	(2)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	364 899	334 235

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Notes complémentaires aux états financiers (*non vérifiées*)

b) Crédits disponibles et utilisés

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Crédits disponibles :		
■ Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement	45 735	46 638
■ Crédit 5 — Subventions et contributions	360 423	405 814
■ Montants législatifs	5 117	5 793
	411 275	458 245
Moins :		
■ Crédits disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(7)	(25)
■ Crédits annulés : Fonctionnement et Subventions et contributions	(46 369)	(123 985)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	364 899	334 235

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Encaisse nette fournie par le gouvernement	329 316	334 140
Revenus non disponibles pour dépenser	51 937	46 390
	381 253	380 530
Variation de la situation nette du Trésor		
■ variation des débiteurs et des avances	(496)	5 280
■ variation des créditeurs et des charges à payer	(1 297)	(39 291)
■ autres ajustements ¹	(14 561)	(12 284)
	(16 354)	(46 295)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	364 899	334 235

Note :

- 1 Ce poste s'explique principalement par la provision pour créances douteuses de 16 205 k\$ en 2007 (2006 – 9 054 k\$).

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Notes complémentaires aux états financiers (*non vérifiées*)

4. Charges

Le tableau suivant donne le détail des charges par catégorie :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Paiements de transfert		
Paiements non remboursables		
■ organismes à but non lucratif	145 884	141 412
■ municipalités	91 311	85 721
■ industrie	20 982	8 219
Paiements à remboursement conditionnel		
■ industrie	4 989	5 017
Remboursements facturés de contributions – Exercices précédents	(4 131)	(7 517)
Sous-total	259 035	232 852
Créances douteuses	16 205	9 054
Total des paiements de transfert	275 240	241 906
Exploitation		
Salaires et avantages sociaux	41 422	42 284
Services professionnels et spéciaux	6 142	6 547
Locations	4 508	4 297
Transports et communications	2 585	2 663
Amortissement	873	724
Achats de matériel et mobilier	508	684
Information	685	660
Fournitures et approvisionnement	283	329
Réparations et entretien	92	70
Autres	33	11
Perte sur l'aliénation des immobilisations corporelles	3	8
Total des charges d'exploitation	57 134	58 277
Total des charges	332 374	300 183

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Notes complémentaires aux états financiers (*non vérifiées*)

5. Revenus

Le tableau suivant donne le détail des revenus par catégorie :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Intérêts – comptes débiteurs	1 200	801
Revenus divers	297	113
Total des revenus	1 497	914

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	739	292
Débiteurs de l'extérieur	5 517	5 502
Avances aux employés	22	12
	6 278	5 806
Moins : Provisions pour créances douteuses sur les débiteurs de l'extérieur	5 137	5 228
Total	1 141	578

7. Prêts

Les prêts (contributions remboursables sans condition) sont des paiements de transfert versés à des bénéficiaires admissibles pour la réalisation d'un projet. L'entente de contribution fait état de modalités de remboursement strictes qui déterminent la date et le montant des versements. Généralement, l'échéancier de remboursement ne dépasse pas cinq ans, débutant au plus tard deux ans après la date de fin du projet.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Contributions remboursables au début de l'exercice	287 824	278 239
Nouvelles contributions versées	50 877	47 505
Remboursements reçus et autres crédits (radiations)	(46 297)	(37 920)
Contributions remboursables à la fin de l'exercice	292 404	287 824
Provisions pour la nature irrécouvrable	(135 173)	(134 992)
Total	157 231	152 832

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Notes complémentaires aux états financiers (*non vérifiées*)

8. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations (<i>en milliers de dollars</i>)	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	<i>Solde d'ouverture</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Aliénations / Transferts de travaux en cours</i>	<i>Solde de clôture</i>	<i>Solde d'ouverture</i>	<i>Amortissement</i>	<i>Aliénations</i>	<i>Solde de clôture</i>	2007	2006
Matériel informatique	807	157	—	964	309	148	—	457	507	498
Logiciels d'informatiques	2 485	40	290	2 815	1 070	569	—	1 639	1 176	1 415
Autre matériel	167	—	—	167	12	21	—	33	134	155
Véhicules automobiles	505	—	(48)	457	213	59	37	235	222	292
Améliorations locatives	282	—	—	282	92	76	—	168	114	190
Développement de l'application Hermès — Programmes	54	236	(290)	—	—	—	—	—	—	54
TOTAL	4 300	433	(48)	4 685	1 696	873	37	2 532	2 153	2 604

La charge d'amortissement pour l'exercice clos le 31 mars 2007 s'élève à 873 k\$ (2006 – 724 k\$).

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Notes complémentaires aux états financiers (*non vérifiées*)

9. Avantages sociaux

- a) Prestation de pension – Les employés de l'Agence participent au Régime de pension de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que l'Agence versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2006-2007 les charges s'élèvent à 3 747 k\$ (4 208 k\$ en 2005-2006), soit environ 2,2 fois les cotisations des employés (2,6 fois en 2005-2006).

La responsabilité de l'Agence relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

- b) Indemnités de départ – L'Agence remet des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	5 417	4 763
Charge pour l'exercice	1 547	942
Prestations versées pendant l'exercice	(511)	(288)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	6 453	5 417

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

10. Passif éventuel

Réclamations et litiges – Une réclamation a été faite auprès de l’Agence dans le cours normal de ses opérations. La poursuite pour une réclamation totalisant 127 477 \$ était toujours en instance au 31 mars 2007. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l’événement futur risque de se produire ou non et si l’on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers. Étant donné que les conseillers juridiques sont d’avis que l’Agence n’aura pas à payer cette somme, nous n’avons inscrit aucune charge dans les états financiers.

11. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l’Agence donnent lieu à des obligations en vertu desquelles l’Agence sera tenue d’effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2008	2009	2010	2011	2012 et exercices ultérieurs	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Paiements de transfert	314 566	98 793	46 276	11 060	13 672	484 367
Prêts et avances	49 323	20 082	4 391	2 637	—	76 433
Total	363 889	118 875	50 667	13 697	13 672	560 800

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

12. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, l'Agence est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Agence conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, l'Agence reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie a).

- a) Services fournis gratuitement – Au cours de l'exercice, l'Agence reçoit gratuitement des services d'autres ministères (locaux, frais juridiques et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats de l'Agence :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Locaux	3 200	3 148
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	2 547	2 602
Services juridiques	353	207
Total	6 100	5 957

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives aux fins d'efficacité et de rentabilité de sorte qu'un ministère mène sans frais ces activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de l'Agence.

- b) Soldes des créditeurs et débiteurs à la fin de l'exercice entre apparentés :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Débiteurs – Autres ministères et organismes	739	292
Créditeurs – Autres ministères et organismes	375	2 026

3.4 Réponses aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice financier 2006-2007

Réponse aux comités parlementaires

- Aucune recommandation n'a été émise par un comité parlementaire au sujet de l'Agence au cours de l'exercice financier 2006-2007.

Réponse aux rapports de la vérificatrice générale du Canada, y compris du commissaire à l'environnement et au développement durable

- L'Agence n'a pas été impliquée dans une vérification du Bureau du vérificateur général (BVG) durant l'exercice 2006-2007.
- Dans son rapport déposé à la Chambre des communes le 28 septembre 2006, le commissaire à l'environnement et au développement durable a indiqué que l'Agence se classe parmi les ministères qui ont pris des mesures pour planifier, mettre en œuvre et surveiller la réalisation des engagements gouvernementaux en matière de développement durable. Pour ses actions, l'Agence a reçu la note « satisfaisant » du commissaire.



Le rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable est disponible sur le site du Bureau du vérificateur général du Canada à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c20060904cf.html.

Les rapports antérieurs du BVG et du Commissariat sont disponibles sur le site Internet du Bureau du vérificateur général du Canada à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca

Vérification externe par le Commissariat aux langues officielles

- Le Commissariat aux langues officielles (CLO) a publié son rapport annuel le 15 mai 2007. Ce rapport présente le *Bulletin de rendement des institutions fédérales* en matière de langues officielles. Ce bulletin compare la performance de l'Agence à celle des autres institutions fédérales. En juin 2006, le CLO a procédé à une enquête pour évaluer la qualité des services offerts au comptoir et au téléphone à la minorité de langue anglaise dans les bureaux désignés bilingues de l'Agence. Le CLO a donné une note globale « bonne » à l'Agence en matière de respect de la dualité linguistique.



Le Bulletin du rendement de l'Agence est disponible sur le site du CLO à l'adresse www.ocol-clo.gc.ca/html/ced_dec_06_07_f.php

Rapports de vérification interne approuvés pour l'exercice 2006-2007

Date d'approbation au Comité ministériel de vérification	Rapports
22 mars 2007	<p><i>Vérification de conformité de Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et Centre d'aide aux entreprises (CAE) désignés aux exigences contractuelles en matière de langues officielles.</i></p>  <p>www.dec-ced.gc.ca/Complements/Publications/Verification-FR/Verif_llo_sadc-cae_fr.htm</p>
22 mars 2007	<p><i>Vérification des bénéficiaires – Initiative d'adaptation économique industrielle et communautaire pour le secteur du bois d'œuvre (INAEICB)</i></p>  <p>www.dec-ced.gc.ca/Complements/Publications/Verification-FR/INAEICB_2007_03_fr.html</p>
22 mars 2007	<p><i>Vérification de l'Entente Canada-Québec relative au programme d'infrastructures / Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 - Période se terminant le 31 mars 2005</i></p>  <p>www.dec-ced.gc.ca/Complements/Publications/Verification-FR/RCGT_2004-2005_fr.html</p>
22 mars 2007	<p><i>Vérification interne, conformité aux contrôles clés sur les processus d'approbation des projets et des paiements de contributions, Direction des infrastructures, 2005-2006</i></p>  <p>www.dec-ced.gc.ca/Complements/Publications/Verification-FR/ConformiteProcApprob/ConformiteProcApprob_2007_fr.htm</p>

Conformité des SADC et CAE désignés aux exigences contractuelles en matière de langues officielles

Cette vérification a conclu que, dans l'ensemble, les SADC et le CAE vérifiés offrent à la population qu'ils desservent un service acceptable dans les deux langues officielles.

Cela dit, l'Agence est consciente qu'il y a lieu d'améliorer l'offre active de services aux communautés locales de langue officielle en situation minoritaire, de même que les relations avec ces communautés.

L'Agence a mis en œuvre des plans d'action à cette fin. Elle a notamment pris des mesures pour sensibiliser les SADC et CAE concernés et elle a modifié les ententes conclues avec ces derniers.

Vérification des bénéficiaires – Initiative d'adaptation économique industrielle et communautaire pour le secteur du bois d'œuvre (INAEICB)

La vérification permet à l'Agence d'avoir l'assurance raisonnable que les bénéficiaires de cette initiative se sont conformés à toutes les conditions importantes des ententes de contribution.

L'étude a toutefois révélé que l'Agence aurait intérêt à suivre les dossiers de projet de plus près, afin d'assurer une meilleure surveillance des clauses des ententes de contribution relatives à l'échéancier des projets (dates de début et de fin des projets) et aux coûts admissibles.

Les plans d'action élaborés en cette matière permettront à l'Agence de mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires lors de la mise sur pied de futurs programmes de courte durée semblables à l'INAEICB ou lors de la mise en œuvre de nouveaux programmes.

Programme infrastructures Canada

Les deux rapports de vérification de ce programme permettent de conclure que les systèmes et les procédures mis en place par l'Agence à l'égard de la mise en œuvre de ce programme sont appropriés. Les paiements se font aussi dans le respect des normes gouvernementales. Les vérificateurs n'ont pas fait de recommandation à l'intention de l'Agence.

La réalisation des exercices de vérification et d'évaluation de l'Initiative à l'appui de l'économie sociale prévus en 2006-2007 a été reportée au prochain exercice financier. En effet, la mise en œuvre de cette initiative n'a pas été effectuée aussi vite que prévu.

Rapports d'évaluation

Rapport global d'évaluation :



http://www.dec-ced.gc.ca/Complements/Publications/PublicationAgence-FR/Rap_Parlement_2006/index_fr.html

Évaluation de la stratégie de développement durable 2003-2006 :



www.dec-ced.gc.ca/Complements/Publications/Strategie-FR/sdd_2003-2006/index_FR.html

Rapport au Parlement 2006 (Rapport global d'évaluation)

Conformément à une exigence enchâssée dans la *Loi* constitutive de l'Agence, tous les cinq ans, son administrateur général est tenu de déposer devant le Parlement un rapport global d'évaluation de ses activités. Ce document fait ressortir les réalisations de l'Agence depuis la mise en vigueur de sa loi constitutive en octobre 2005, il décrit ses apprentissages et présente le plan de conception et de mise en œuvre de ses principaux programmes. L'Agence a déposé son premier rapport global d'évaluation en 2007. Il en ressort les points suivants :

- *L'Agence met en pratique une gestion axée sur les résultats :*
forte des leçons apprises lors des évaluations antérieures, elle veille à ce que ses programmes et ses méthodes de gestion soient de plus en plus axés sur les résultats. Les résultats visés par ses programmes sont maintenant bien définis, puis traduits en indicateurs précis. L'Agence veut être en mesure, à moyen terme, de préciser les niveaux de résultats à atteindre.
- *L'Agence aborde les questions de développement avec une approche intégrée :*
elle aborde les questions de développement économique à l'aide d'une démarche globale, territoriale, horizontale et participative. Elle veut prendre en compte simultanément les dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale du développement. Cela lui permet de mieux tenir compte du fait que les besoins et les priorités de développement sont différents d'une région du Québec à l'autre.
- *L'Agence a amélioré sa capacité à rendre des comptes :*
elle poursuit ses efforts pour mieux mesurer, évaluer et rapporter les résultats de ses interventions. Comme la mesure du rendement ministériel dépend de la capacité de l'Agence à accéder à des données fiables et précises sur les résultats et les coûts de ses programmes et de ses activités, elle a entrepris les travaux préalables à la mise en place d'un système de gestion de l'information sur le rendement efficace et efficient.

Évaluation de la stratégie de développement durable 2003-2006 (SDD)

L'évaluation de la stratégie de développement durable 2003-2006 de l'Agence indique que :

- **Sur le plan de la pertinence :**
 - la SDD gagnerait à être déployée selon une approche modulée qui tient compte des spécificités et des besoins particuliers de chaque région
 - la SDD devrait être configurée de manière à amener l'Agence à exercer un effet de levier sur le développement durable dans les régions, et à faire réellement une différence, sur le plan environnemental, lors de la réalisation de projets porteurs par les PME et les OBNL.
- **Sur le plan de la mise en œuvre :**
 - les conseillers pourraient jouer un rôle plus proactif dans l'accompagnement des promoteurs et la coordination de leurs actions s'ils jouissaient de capacités améliorées
 - il faudrait procéder à une révision de l'offre des services disponibles dans le cadre des partenariats existants avec des ministères et des organismes fédéraux, de façon à profiter de leur expertise en matière de développement durable.
- **Sur le plan du rendement :**
 - il est difficile pour l'Agence d'obtenir les données nécessaires au calcul des résultats quantitatifs atteints grâce aux projets d'amélioration de la productivité; pour pallier ce problème, il faudrait qu'elle mette en place des mécanismes de cueillette et d'interprétation des données relatives au développement durable qui soient indépendants des bureaux d'affaires
 - l'Agence devrait améliorer la formulation des cibles visées dans le volet externe de la SDD; de plus, elle devrait mieux adapter à ses priorités les cibles qu'elle se fixe dans le volet interne.

Par ailleurs, au cours de l'exercice financier précédent, une évaluation des principaux programmes de l'Agence (IDÉE-PME et IRS) a été menée pour préparer le renouvellement de ses programmes. En 2006-2007, les efforts ont donc surtout porté sur l'élaboration des cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats qui seront appliqués aux trois nouveaux programmes de l'Agence, de même que sur la préparation de son prochain plan quinquennal d'évaluation.

4

AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

4.1 Services axés sur les citoyens

L'Agence a contribué de plusieurs façons à l'amélioration de cet aspect du CRG, notamment par l'Initiative d'amélioration des services, par l'initiative Gouvernement en direct et par ses actions pour l'application de la *Loi sur les langues officielles*.

4.1.1 Initiative d'amélioration des services

Depuis plus de dix ans, l'Agence s'est engagée dans une importante démarche afin d'offrir des services de qualité et d'assurer une gestion rigoureuse de la livraison de ses programmes. En effet, depuis 1997, elle respecte les exigences de la norme internationale ISO en matière de gestion de la qualité. Tous les instruments d'intervention de l'Agence sont visés par son plan d'amélioration des services.

Mesure de la satisfaction des requérants et des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs de l'Agence

Pour assurer l'uniformité des résultats obtenus par l'Agence et permettre leur comparaison, l'enquête annuelle qu'elle mène intègre depuis 2000 des questions sur la satisfaction des différents requérants. Ces questions proviennent de l'*Outil de mesures communes* du gouvernement du Canada.

Pour évaluer sa capacité à répondre aux attentes des promoteurs de projets qu'elle appuie en cours d'année, l'Agence utilise aussi les résultats des questionnaires d'appréciation qu'elle leur envoie après être intervenue auprès d'eux.

Enfin, les renseignements recueillis par l'Agence par l'entremise de ses évaluations de programme ou de ses études viennent aussi enrichir sa réflexion et lui permettent de dégager des pistes d'amélioration de ses programmes et de ses services.

Bref, pour bien comprendre les besoins et les attentes des promoteurs qu'elle vise et s'assurer de l'amélioration continue de ses programmes et de ses services, l'Agence utilise plusieurs sources d'information différentes.

Les objectifs de l'Agence en matière de satisfaction des promoteurs sont fixés à l'aide de données historiques, révisés fréquemment chaque année et approuvés par la haute direction. L'Agence a obtenu de hauts taux de satisfaction ces dernières années. Elle s'est fixé comme objectif de maintenir ces taux à un niveau élevé et de poursuivre ses efforts d'amélioration continue. Elle s'est aussi dotée de normes de service qui précisent qu'elle s'engage à offrir un service de qualité. Ces normes sont diffusées sur son site Internet et jointes à la correspondance adressée aux promoteurs qui font appel à l'Agence.

Le tableau qui suit présente les résultats qu'elle a obtenus en matière de satisfaction des promoteurs. Les taux de satisfaction enregistrés dépassent les objectifs ou les normes de service de l'Agence dans tous les cas, sauf en ce qui a trait au temps qu'elle met pour répondre à une demande d'aide financière.

Différents facteurs, comme la mise en place de nouvelles initiatives par l'Agence, l'adoption d'une nouvelle procédure d'approbation des projets, l'approbation de nouvelles orientations à l'égard des organismes et la fin des programmes IDÉE-PME et IRS au 31 mars 2007, peuvent expliquer l'écart avec son objectif. Les changements mentionnés ci-dessus ont nécessité une période de rodage et ils ont entraîné un accroissement notable du nombre de dossiers à traiter. Il est possible que cette situation ait créé de l'insatisfaction chez certains promoteurs. En particulier, on note que le niveau d'insatisfaction de ceux qui avaient déjà fait affaire avec l'Agence est plus élevé que celui des nouveaux promoteurs. Au cours du prochain exercice financier, elle prévoit poursuivre ses efforts de formation et d'encadrement du personnel et revoir les normes de service et les façons de faire relatives au traitement des demandes.

Satisfaction des promoteurs

<i>Principaux aspects du service</i>	Objectifs	2006-2007
■ Qualité des services en général ^a	90 %	93,0 %
■ Accessibilité aux services ^a	85 %	89,5 %
■ Accompagnement lors de la démarche ^a	85 %	86,8 %
■ Capacité de répondre aux besoins des promoteurs ^a	85 %	86,7 %
■ Équité et impartialité des services ^a	s.o. ¹	88,4 %
■ Délai de réponse aux demandes d'aide financière ^a	80 %	68,2 %
■ Délai de réponse aux réclamations ^a	80 %	78,9 %
■ Délai de réponse aux appels téléphoniques ^b	s.o. ¹	80,4 %
■ Délai de réponse aux courriels ^b	s.o. ¹	81,4 %
■ Compétence du personnel ^a	90 %	93,1 %
■ Courtoisie du personnel ^a	95 %	97,1 %
■ Clarté des documents et des brochures d'information ^a	s.o. ¹	92,4 %
■ Clarté des ententes de contribution ^a	s.o. ¹	92,7 %

a) Pourcentage des promoteurs qui se déclarent « très satisfaits » et « satisfaits » à l'égard des services reçus. L'Agence utilise l'échelle de satisfaction présentée dans l'*Outil de mesures communes* du gouvernement du Canada, soit « très satisfait », « satisfait », « neutre », « insatisfait » et « très insatisfait ». N= 929 personnes répondantes.

b) Pourcentage des promoteurs qui déclarent que le conseiller a « toujours retourné » l'appel téléphonique ou le courriel dans les deux jours.

Note :

1 s.o. = sans objet. Sans avoir d'objectif précis pour ces aspects de service, l'Agence, dans un souci d'amélioration continue, procède au suivi de la satisfaction des promoteurs.

4.2 Stratégie de développement durable

La stratégie de développement durable 2003-2006 de l'Agence est divisée en deux volets, soit un volet interne, qui comprend les objectifs d'écologisation des activités de l'Agence, et le volet externe, qui vise à aider les entreprises à maintenir et à renforcer leur compétitivité en mettant en place des pratiques de développement durable. Comme mentionné précédemment, la stratégie a fait l'objet d'une évaluation (voir la section 3.4).

Le tableau suivant présente les engagements et les réalisations de l'Agence dans le cadre de sa stratégie de développement durable 2003-2006. En fait, elle s'est particulièrement concentrée sur la préparation de la nouvelle stratégie 2007-2010, en tirant des leçons de l'évaluation de la stratégie 2003-2006 (voir la section 3.4). Ces apprentissages l'ont notamment amenée à renforcer sa gouvernance pour appuyer le développement durable. En particulier, l'Agence entend intégrer ses engagements en matière de développement durable à ses processus de planification et de prise de décisions, développer des mécanismes de gouvernance robustes et former son personnel.

Stratégie de développement durable 2003-2006

Engagements	Réalizations
<p>VOLET INTERNE</p> <p>But faire de la SDD un outil de changement au sein de l'organisation, en tenant compte davantage des préoccupations de l'Agence en matière de développement durable dans ses activités quotidiennes.</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ former le personnel ■ promouvoir le développement durable ■ poursuivre l'écologisation 	<p>Un outil de détermination, d'analyse et de suivi des projets en développement durable a été développé. Deux séances de formation sur les gaz à effet de serre ont été données dans les bureaux d'affaires.</p> <p>L'Agence a mis en place des mesures qui contribuent à la promotion du développement durable : chacun de ses bureaux d'affaires a désigné un <i>champion</i> en développement durable, l'Agence a maintenu son comité de développement durable, et le personnel d'encadrement fait référence au développement durable lors de la séance d'accueil des nouveaux employés.</p> <p>L'Agence a maintenu ses efforts d'écologisation : imposition de l'impression recto verso dans tous ses bureaux d'affaires. Depuis octobre 2006, elle s'est dotée d'une politique d'achat de papiers recyclés provenant du Québec.</p> <p>La consommation d'essence et les émissions polluantes des véhicules du parc automobile de l'Agence ont chuté depuis 2005, c'est-à-dire depuis le recours accru par le personnel à des véhicules à motorisation hybride (essence-électricité). L'Agence utilise sept véhicules hybrides sur un total de 19.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La consommation de carburant est passée de 60 251 litres en 2003 à 33 527 litres en 2006, une diminution de plus de 44 %. Cette diminution s'est répercutée sur l'émission de gaz à effet de serre, qui est passée de 127 896 kg de CO₂ en 2003 à 78 731 kg de CO₂ en 2006, une baisse de 38 %. ■ L'achat de véhicules hybrides à faible consommation d'essence est une pratique envisagée lors du remplacement de chaque véhicule actuel.

Stratégie de développement durable 2003-2006 (suite)

Engagements	Réalisations
<ul style="list-style-type: none"> ■ assurer une meilleure reddition de comptes environnementale. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le renforcement de la gouvernance pour appuyer le développement durable (intégration des engagements en développement durable dans les processus de planification et de prise de décisions, conception de mécanismes de gouvernance, formation du personnel).
<p>VOLET EXTERNE</p> <p>But</p> <p>jouer un rôle stratégique dans l'avancement de la compréhension et de l'appropriation des principes du développement durable rentable par les PME, les régions du Québec et les partenaires privés et publics de l'Agence, dans une perspective de rentabilité financière, économique et sociale.</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ inciter et aider les PME à adopter des pratiques de développement durable dans leurs opérations ■ favoriser le développement et la commercialisation d'innovations en développement durable ■ favoriser le développement, la diffusion et le partage des connaissances en développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dans le cadre de son entente avec Environnement Canada, l'Agence a appuyé la réalisation, par des PME, de 173 projets qui ont des retombées environnementales directes et indirectes, dont les plus fréquentes concernent la réduction de la production de déchets et le recyclage des matières résiduelles. ■ L'Agence a aidé 37 entreprises (objectif : 40) à développer de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés liés à l'exploitation des ressources naturelles et elle a aidé 31 PME (objectif : 25) à commercialiser leurs technologies. Elle a aussi investi dans 20 autres projets d'essai et d'expérimentation réalisés par des organismes spécialisés. Si ces projets débouchent sur l'obtention de résultats concluants à moyen terme, ils permettront à plusieurs PME de développer et de commercialiser de nouvelles technologies. ■ L'Agence a atteint son objectif d'aider financièrement 15 projets d'organismes de recherche visant le développement et la diffusion de connaissances en développement durable.

Annexe 1

Outils d'intervention de l'Agence en développement régional

Comme présenté dans la première section, l'Agence utilise et met à la disposition des promoteurs une vaste gamme d'outils qui lui permettent de soutenir le développement régional au Québec.

Accompagnement et avis

L'Agence aide les acteurs du développement à concevoir des orientations, des stratégies, des plans d'affaires, des plans d'action ou des projets, et elle les aide à planifier des montages financiers et à trouver des sources de financement, etc.

À l'Agence, la prestation d'avis et l'accompagnement sont des services rendus à un entrepreneur ou à un intervenant local sur une base individuelle et de façon adaptée à sa situation propre. La prestation d'avis est une aide ponctuelle, alors que toute démarche d'accompagnement se veut systématique, soutenue et prolongée (l'Agence accompagne l'entreprise ou l'organisme à diverses étapes de son cheminement dans la conception et la réalisation de son projet).

Renseignements et références

L'Agence fournit des renseignements pertinents pour la prise de décisions éclairées par les entrepreneurs et les intervenants locaux et régionaux. Elle s'assure de rendre ces renseignements accessibles et faciles d'utilisation. Elle transmet aussi de l'information aux acteurs susceptibles de répondre adéquatement aux besoins spécifiques des entreprises et des organismes en temps opportun.

À cet effet, l'Agence collabore avec les Centres de services aux entreprises du Canada actifs au Québec, soit *Info Entreprises*, à Montréal, et *Ressources Entreprises*, à Québec, pour l'Est du Québec. Ces organismes fournissent des services de renseignement et de référence ainsi que de la documentation aux entrepreneurs et aux intervenants locaux et régionaux partout au Québec.

Appui financier

Dans le cadre de ses programmes, l'Agence accorde des contributions (remboursables et non remboursables) et, de façon exceptionnelle, des subventions à des promoteurs. Ses programmes se répartissent dans les catégories présentées ci-dessous.

Programmes de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Programmes réguliers liés au mandat de base de l'Agence

- Programme innovation, développement de l'entrepreneurs et des exportations destiné aux PME – *a pris fin le 31 mars 2007*
- Programme Initiatives régionales stratégiques – *a pris fin le 31 mars 2007*
- Programme de développement des collectivités

Programmes mandatés par le gouvernement du Canada et d'autres ministères fédéraux

- Fonds sur l'infrastructure municipale rurale
- Programme des textiles canadiens CANtex
- Programme infrastructures Canada
- Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique



L'Agence a revu ses programmes en 2006-2007. Depuis le 1^{er} avril 2007, de nouveaux programmes sont en vigueur. Pour plus de renseignements, voir www.dec-ced.gc.ca, sous la rubrique *Programmes*.

LISTE DES SEPT RÉGIONS ET DES 21 MRC DÉVITALISÉES ADMISSIBLES AUX MESURES ET INITIATIVES

IDEC-Vitalité, Équipements collectifs économiques pour les régions et
Fonds de capital de risque pour le démarrage d'entreprises en région

Sur la base d'un indice de dévitalisation, l'Agence a ciblé sept régions et 21 MRC qui ont un besoin immédiat d'appui à la diversification de leur structure socio-économique. Répartie dans 474 municipalités, la population de ces sept régions s'élève à 1,1 million de personnes, soit 14,8 % de la population du Québec. Les sept régions du Québec à faible croissance économique sont :

- l'Abitibi-Témiscamingue
- le Bas-Saint-Laurent
- la Côte-Nord
- la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
- la Mauricie
- le Nord-du-Québec
- le Saguenay — Lac-Saint-Jean.

Il existe aussi des zones (MRC) fortement dévitalisées à l'extérieur des sept régions à faible croissance économique nommées ci-dessus, zones auxquelles il convient d'apporter une attention particulière. Répartie dans 321 municipalités, la population des 21 MRC s'élève à près de 500 000 personnes, soit 6,9 % de la population totale du Québec. Ces zones sont les suivantes :

- La Vallée-de-la-Gatineau (*Outaouais*)
- Papineau (*Outaouais*)
- Pontiac (*Outaouais*)
- Charlevoix-Est (*Capitale nationale*)
- Charlevoix (*Capitale nationale*)
- Les Etchemins (*Chaudière-Appalaches*)
- L'Islet (*Chaudière-Appalaches*)
- L'Amiante (*Chaudière-Appalaches*)
- Montmagny (*Chaudière-Appalaches*)
- Nicolet-Yamaska (*Centre-du-Québec*)
- L'Érable (*Centre-du-Québec*)
- Asbestos (*Estrie*)
- Le Haut-Saint-François (*Estrie*)
- Le Granit (*Estrie*)
- Matawinie (*Lanaudière*)
- Montcalm (*Lanaudière*)
- D'Autray (*Lanaudière*)
- Antoine-Labelle (*Laurentides*)
- Argenteuil (*Laurentides*)
- Le Haut-Saint-Laurent (*Montérégie*)
- Acton (*Montérégie*).

Annexe 2

Méthodologie liée à la mesure du rendement de l'Agence

Deux bases de référence¹⁷ sont utilisées dans ce document afin d'illustrer les réalisations de l'Agence ainsi que son rendement (voir l'encadré de la section 2.1). Afin de présenter les principaux extrants de l'Agence, c'est-à-dire les services qu'elle rend pour obtenir les résultats visés, on utilise comme base de référence les nouvelles ententes de contribution financière approuvées entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007.

Lorsque vient le temps de présenter les principaux résultats observés au 31 mars 2007, la base de référence utilisée est celle des *projets en cours* ou actifs, c'est-à-dire les projets qui ont fait l'objet d'une dépense au cours de l'exercice financier 2006-2007. En effet, pour que l'Agence soit en mesure de rapporter les résultats relatifs à un projet, il faut que celui-ci ait fait l'objet de dépenses, c'est-à-dire que des activités contribuant à l'atteinte de résultats aient été réalisées.

La base de référence des *projets en cours* est particulièrement représentative de l'intervention de l'Agence, car elle permet de mesurer les résultats des projets mis en œuvre, poursuivis ou complétés pendant un exercice financier, et non seulement ceux des ententes approuvées cette même année. Bref, cette base de référence permet de donner une image plus fidèle des résultats obtenus par l'Agence en 2006-2007. Certains des projets pris en compte en 2006-2007, selon cette base de référence, se termineront au cours d'exercices financiers ultérieurs. Par conséquent, leurs résultats seront aussi présentés dans les prochains rapports sur le rendement.

Par ailleurs, la présentation des renseignements sur les ressources financières utilisées est effectuée selon trois paramètres, soit les *dépenses réelles*, les *dépenses prévues* et les *dépenses totales engagées* :

- Les *dépenses réelles* sont celles effectuées par l'Agence dans le cadre de projets en cours pour un exercice financier donné.
- Les *dépenses prévues* sont celles présentées dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*.

17 Ces deux bases de référence ne sont pas mutuellement exclusives. Les nouvelles ententes de contribution approuvées durant l'exercice financier 2006-2007 peuvent également avoir fait l'objet d'une dépense, donc d'activités menant à des résultats. Elles font donc partie de la base de référence des projets en cours lorsque ce document fait état de résultats observés au 31 mars 2007.

- Les *dépenses totales engagées* sont celles effectuées depuis le début des projets en cours de réalisation jusqu'à un exercice financier donné. Considérant que les projets en cours peuvent avoir débuté au cours d'un exercice financier antérieur à celui faisant l'objet d'une reddition de comptes, les dépenses totales engagées pour les projets en cours incluent des dépenses effectuées au cours d'exercices financiers antérieurs.

Méthodes de cueillette de données

La stratégie de mesure du rendement de l'Agence fait appel à deux méthodes de collecte de données :

- une enquête téléphonique annuelle est réalisée auprès des promoteurs et des non-bénéficiaires
- les conseillers appliquent le mécanisme de suivi des projets de l'Agence.

Enquête téléphonique

Les données présentées proviennent de l'enquête annuelle menée par une firme de sondage pour le compte de l'Agence. Cette enquête a été réalisée entre le 4 juillet 2007 et le 7 août 2007. Une base de données regroupant l'ensemble des projets approuvés ou actifs au cours de l'exercice financier 2006-2007 a été constituée. Cette base comprenait 2 192 projets et excluait les projets du Programme infrastructures Canada. Dans cette base de données, nous avons retenu un seul projet par promoteur (le plus récent ou le plus soutenu financièrement par l'Agence), de manière à diminuer le fardeau des répondants qui ont obtenu plus d'une aide financière au cours de la période de référence.

La base de données transmise à la firme comprenait les coordonnées de 1 495 promoteurs distincts. L'échantillon final incluait les noms de 1 351 promoteurs. Le taux de réponse à l'enquête téléphonique a atteint 71,3 %. La marge d'erreur s'élève à 1,7 %, 19 fois sur 20.

Le mécanisme de suivi des projets

Le mécanisme de suivi des projets appliqué par les conseillers des différents bureaux d'affaires de l'Agence a permis de recueillir l'information nécessaire sur les résultats des projets réalisés par les organismes qui offrent des services aux entreprises ou qui soutiennent le développement.

Ce mécanisme comprend trois phases. La première phase comporte l'élaboration de la liste des indicateurs à documenter et la constitution d'une base de données regroupant l'ensemble des projets en cours en 2006-2007. La base de données regroupait 1 153 projets en 2006-2007.

La deuxième phase consiste en la collecte de données. Cette période de collecte de données s'est échelonnée du 3 au 30 juillet 2007. Une liste de projets par conseiller a été transmise à chacun des bureaux d'affaires ou des centres de responsabilité de l'Agence. Chaque conseiller avait la responsabilité de compiler les renseignements à partir des rapports d'activités des différents organismes appuyés par l'Agence ou en contactant les représentants des organismes d'aide aux entreprises ou de soutien au développement concernés. Les données ont été saisies dans une application Web créée en collaboration avec la Direction des technologies. Dans chacun des bureaux d'affaires, une personne s'est chargée de la coordination des travaux pour assurer le respect des échéanciers.

La troisième phase a servi à valider les données recueillies par les conseillers. La Direction de la planification intégrée, direction responsable de la rédaction du rapport ministériel sur le rendement, a procédé à une première validation des données à partir de certains critères. Elle a ensuite transmis un fichier consolidé à chacune des personnes responsables dans les bureaux d'affaires ou les centres de responsabilité. Ces personnes ont vérifié la qualité des données. Cette période de validation a été réalisée entre le 26 juillet et le 3 août 2007.

Portée et limites méthodologiques liées à la stratégie de mesure du rendement

Niveaux de résultats observés

L'Agence a adopté une approche de gestion axée sur les résultats. À cet égard, comme mentionné précédemment, ses résultats sont de différents niveaux, soit immédiats, intermédiaires et finaux.

De par leur nature, les résultats des interventions de l'Agence se manifestent sur une période de plus d'une année. La méthodologie à la base du rapport sur le rendement (enquête annuelle et collecte d'information) ne permet pas de mesurer les résultats finaux, de sorte que le rapport documente seulement une partie des résultats atteints grâce à l'appui de l'Agence. Par exemple, les projets d'immobilisation ou de soutien à l'innovation peuvent s'échelonner sur plus d'une année, et les résultats attendus ne se produisent pas nécessairement pendant l'année où les projets ont été approuvés et les contributions versées.

De plus, d'autres projets peuvent avoir pris fin il y a peu de temps seulement. Leurs principaux effets, notamment en matière de maintien ou de création d'emplois, n'apparaîtront que plus tard et ne peuvent conséquemment être documentés dans ce rapport.

Ce rapport fait donc état principalement des résultats immédiats obtenus et de certains résultats intermédiaires. Il faut se reporter aux différents rapports d'évaluation sommative des interventions de l'Agence pour obtenir les résultats finaux associés à ces dernières. Plusieurs rapports ont été produits au cours des dernières années pour fournir ce type d'information.

Bref, les résultats présentés dans ce rapport constituent seulement une partie des résultats à l'atteinte desquels l'Agence contribue. En effet, les efforts de suivi qu'elle fournit permettent de capter les résultats de la majorité des projets, mais pour les raisons soulevées ci-dessus, certains résultats ne peuvent être mesurés ou observés.

Des facteurs qui tiennent à la méthodologie de mesure du rendement employée empêchent aussi l'Agence d'évaluer l'ensemble des résultats de ses actions. Une des limites méthodologiques de l'enquête annuelle qu'elle mène tient au fait qu'il est difficile de joindre les entreprises pendant la période estivale. Même si le taux de réponse obtenu par l'Agence est fort satisfaisant (plus de 70 %), il signifie que les projets de nombreuses entreprises ne sont pas pris en compte lors de l'analyse des résultats. Rappelons de plus qu'une entreprise peut avoir reçu du soutien financier pour plus d'un projet, mais que pour éviter d'accroître le fardeau de ses promoteurs, l'Agence recueille seulement de l'information sur un projet par entreprise. Une partie des entreprises non jointes pourraient également ne pas être en mesure de fournir des résultats en raison de l'état d'avancement de certains projets au moment de la collecte de données (certains projets en sont encore aux phases de planification ou de mise en œuvre).

Ces facteurs se répercutent, d'une manière ou d'une autre, sur la capacité de l'Agence à évaluer les résultats des projets. Avec la mise en œuvre de pratiques de gestion axée sur les résultats et d'une stratégie améliorée de mesure de son rendement, elle entend dans l'avenir accroître sa capacité à mieux documenter l'ensemble des résultats obtenus grâce à ses interventions.

Quant à la portée de la mesure du rendement, notons que 859 projets actifs étaient mis en œuvre par des promoteurs entreprises ayant bénéficié du soutien financier de l'Agence ($n = 859$), les répondants représentent près de 60 % des entreprises (498/859) appuyées financièrement par l'Agence au cours de l'exercice financier 2006-2007.

Quant à la collecte d'information pour les projets dont les promoteurs sont des organismes, la quasi-totalité des 1 114 projets a été documentée. Par contre, la nature des renseignements recueillis varie d'un projet à l'autre selon l'état d'avancement des projets et la portée des ententes de rendement avec les organismes.

Résultats portant sur l'emploi

Dans le cadre de ce rapport, l'Agence comptabilise les emplois créés ou maintenus de façon directe ou indirecte par son intervention. Dans le premier cas, il s'agit d'une déclaration des répondants lors de l'enquête téléphonique quant au nombre d'emplois créés ou maintenus. Dans l'autre cas, il s'agit d'emplois créés ou maintenus dans les entreprises aidées par les organismes de services aux entreprises et qui sont documentés dans le cadre de leur entente de contribution. La qualité des systèmes de suivi peut varier d'un organisme à l'autre. Ces renseignements sont transmis au conseiller du bureau d'affaires responsable de leur projet.

Enfin, la définition utilisée par les SADC et les CAE pour mesurer la création et le maintien d'emplois diffère de celle de l'Agence. Alors que l'Agence mesure la création et le maintien d'emplois par le biais de ses contributions financières, les SADC et les CAE comptent les emplois maintenus ou créés dans le cadre d'un appui financier et à la suite d'une aide technique. Pour cette raison, les résultats liés à l'emploi sont présentés de manière distincte.

Attribution des résultats

Par ailleurs, comme l'Agence travaille en étroite collaboration avec plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Canada ou du gouvernement du Québec, ou avec plusieurs acteurs locaux et régionaux lors du montage financier d'un projet, elle ne peut s'attribuer le mérite ou la responsabilité de l'ensemble des résultats obtenus. C'est pour cette raison qu'il est juste de dire que l'aide financière accordée par l'Agence pour la réalisation de projets *contribue* à l'atteinte des résultats observés.

Amélioration de la stratégie de mesure du rendement

En plus de mettre en œuvre le cadre de mesure de rendement de l'Agence et de lier celui-ci étroitement à sa nouvelle architecture des activités de programme, l'Agence appliquera à l'avenir des mécanismes améliorés de gestion de l'information, ce qui devrait accroître, au cours des prochains exercices financiers, sa capacité à documenter l'ensemble des résultats atteints grâce à son appui.

Annexe 3

Notes techniques sur les tableaux de résultats

Rendement global de l'Agence

Sources de données :

- collecte d'information sur les résultats recueillis par les conseillers auprès des organismes de services aux entreprises ou de développement
- enquête annuelle auprès des entreprises.

❶ Commercialisation et exportations

Les renseignements sur les 307 nouvelles entreprises exportatrices, qui exportaient sur des marchés étrangers pour la première fois, 81 proviennent des résultats de l'enquête téléphonique auprès des entreprises et 226 proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de services aux entreprises (n= 28).

Les renseignements sur les 715 entreprises qui ont conclu des ventes sur des nouveaux marchés, 81 proviennent des résultats de l'enquête téléphonique et 634 proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de services aux entreprises (n= 38).

❷ Innovation et productivité

Les renseignements sur les 1 095 entreprises qui ont développé un plan d'action en innovation proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de services aux entreprises (n= 50).

Les renseignements sur les 901 entreprises qui ont conçu un nouveau produit ou amélioré un produit existant proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de services aux entreprises (n= 73).

Les renseignements sur les 149 entreprises qui ont mis au point des produits ou des services nouveaux prêts à être commercialisés proviennent des résultats de l'enquête téléphonique auprès des entreprises.

Les renseignements sur les 401 entreprises qui ont mis au point des procédés plus performants, 93 proviennent des résultats de l'enquête téléphonique auprès des entreprises et 308 proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de services aux entreprises (n= 44).

Les renseignements sur les 14 entreprises qui ont procédé à l'obtention d'un brevet proviennent des résultats de l'enquête téléphonique auprès des entreprises.

③ Croissance des affaires

Les renseignements sur les 2 777 entreprises qui sont en phase de prédémarrage, de démarrage ou d'expansion, 30 proviennent des résultats de l'enquête téléphonique auprès des entreprises et 2 747 proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de services aux entreprises (n= 89).

Les renseignements sur les 94 entreprises qui ont rénové ou agrandi leurs installations ou qui ont modernisé leurs équipements proviennent de l'enquête téléphonique auprès des entreprises.

Les renseignements sur les 169 entreprises qui ont augmenté leur chiffre d'affaires proviennent de l'enquête téléphonique auprès des entreprises.

Les renseignements sur les 219 entreprises qui ont accru leur rentabilité financière proviennent de l'enquête téléphonique auprès des entreprises.

Les renseignements sur les 248 entreprises qui ont amélioré leur position concurrentielle sur les marchés proviennent de l'enquête téléphonique auprès des entreprises.

④ Emplois

Les renseignements sur les 18 169 emplois créés ou maintenus, 6 686 proviennent de l'enquête téléphonique auprès des entreprises (n=386) et 11 483 proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de services aux entreprises (n= 111).

⑤ Dynamisme des régions et des collectivités

Les renseignements sur les 775 stratégies ou projets de développement local ou régional proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de services aux entreprises (n= 116).

⑥ Caractère incitatif de l'aide financière de l'Agence

Proportion des bénéficiaires répondants qui ont déclaré qu'ils n'auraient pu réaliser leur projet sans l'aide financière de l'Agence ou qu'ils n'auraient pu le réaliser avec la même ampleur ou dans les mêmes délais (712 répondants sur 730; 97,5 %).

⑦ Effet de levier

Le calcul de l'effet de levier est réalisé à partir des données financières suivantes :

- nombre de projets en cours au 31 mars 2007 = 2 261
- valeur totale des projets appuyés = 4 173 922 \$
- engagement financier à l'égard de ces projets : 1 314 412 \$.

Amélioration de l'environnement économique des régions

Sources de données :

- collecte d'information sur les résultats recueillis par les conseillers auprès des organismes de services aux entreprises ou de développement
- enquête annuelle auprès des entreprises.

❶ Dynamisme des régions et des collectivités

Les renseignements sur les 193 stratégies de développement régional proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de développement (n= 108). Le résultat est cumulatif depuis le début du projet.

Les renseignements sur les 582 projets de développement proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de développement (n= 116). Le résultat est cumulatif depuis le début du projet.

❷ Entrepreneuriat local et régional

Les renseignements sur les 2 077 entreprises en phase de prédémarrage, de démarrage ou expansion proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de développement (n= 63).

Les renseignements sur les 306 entreprises qui ont élaboré un plan d'action en innovation proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de développement (n= 21).

Les renseignements sur les 327 entreprises qui ont développé un produit nouveau ou qui ont amélioré un produit existant proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de développement (n= 34).

Les renseignements sur les 166 entreprises qui ont commercialisé un nouveau produit proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de développement (n= 29).

Les renseignements sur les 33 entreprises qui ont réalisé des exportations pour la première fois proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de développement (n= 10).

❸ Emplois

Les renseignements sur les 9 032 emplois créés ou maintenus, 702 proviennent de l'enquête téléphonique auprès des entreprises (n=52) et 8 330 proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de développement (n= 86).

④ Capacité d'attraction de touristes étrangers des régions du Québec

L'information recueillie provient des organismes qui font la promotion internationale des régions du Québec. Il ne s'agit pas de voyageurs distincts. Il est possible qu'un touriste ait été comptabilisé à plus d'une occasion si ce dernier a visité plus d'une région ou assisté à plus d'un festival ou événement.

⑤ Caractère incitatif de l'aide financière de l'Agence

Proportion des bénéficiaires répondants qui ont déclaré qu'ils n'auraient pu réaliser leur projet sans l'aide financière de l'Agence ou qu'ils n'auraient pu le réaliser avec la même ampleur ou dans les mêmes délais (294 répondants sur 297; 98,9 %).

⑥ Effet de levier

Le calcul de l'effet de levier est réalisé à partir des données financières suivantes :

- nombre de projets en cours au 31 mars 2007 = 1 026
- valeur totale des projets appuyés = 1 632 470 \$
- engagement financier à l'égard de ces projets : 595 085 \$.

Prestation de mesures spéciales d'ajustement

Sources de données :

- collecte d'information sur les résultats recueillis par les conseillers auprès des organismes de services aux entreprises ou de développement
- enquête annuelle auprès des entreprises.

① Innovation et productivité

Les renseignements sur les 28 entreprises qui ont mis au point des procédés plus performants proviennent des résultats de l'enquête téléphonique auprès des entreprises.

Les renseignements sur les 16 entreprises qui ont mis au point des produits ou des services nouveaux prêts à être commercialisés proviennent des résultats de l'enquête téléphonique auprès des entreprises.

② Croissance des affaires

Les renseignements sur les 21 entreprises qui ont augmenté leur chiffre d'affaires proviennent de l'enquête téléphonique auprès des entreprises. La moyenne d'augmentation du chiffre d'affaires a été calculée en éliminant les valeurs extrêmes. Il s'agit d'une moyenne tronquée de 5 %. La moyenne d'augmentation du chiffre d'affaires porte uniquement sur les résultats de l'enquête téléphonique.

Les renseignements sur les 31 entreprises qui ont accru leur rentabilité financière proviennent de l'enquête téléphonique auprès des entreprises.

Les renseignements sur les 31 entreprises qui ont amélioré leur position concurrentielle sur les marchés proviennent de l'enquête téléphonique auprès des entreprises.

⑦ Emplois

Les renseignements sur les 1 398 emplois créés ou maintenus proviennent de l'enquête téléphonique auprès des entreprises (n=31).

Développement des entreprises

Sources de données :

- collecte d'information sur les résultats recueillis par les conseillers auprès des organismes de services aux entreprises ou de développement
- enquête annuelle auprès des entreprises.

① Commercialisation et exportations

Les renseignements sur les 274 nouvelles entreprises qui exportaient sur des marchés étrangers pour la première fois, 81 proviennent des résultats de l'enquête téléphonique auprès des entreprises et 193 proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de services aux entreprises (n= 18).

Les renseignements sur les 590 entreprises qui ont conclu des ventes sur des nouveaux marchés, 79 proviennent des résultats de l'enquête téléphonique et 511 proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de services aux entreprises (n= 19). La moyenne d'augmentation des ventes sur de nouveaux marchés a été calculée en éliminant les valeurs extrêmes. Il s'agit d'une moyenne tronquée de 5 %. La moyenne d'augmentation des ventes porte uniquement sur les résultats de l'enquête téléphonique.

② Innovation et productivité

Les renseignements sur les 854 entreprises qui ont adopté ou intégré une nouvelle pratique d'affaires proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de services aux entreprises (n= 41).

Les renseignements sur les 789 entreprises qui ont développé un plan d'action en innovation proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de services aux entreprises (n= 29).

Les renseignements sur les 574 entreprises qui ont conçu un nouveau produit ou amélioré un produit existant proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de services aux entreprises (n= 73).

Les renseignements sur les 119 entreprises qui ont mis au point des procédés plus performants proviennent des résultats de l'enquête téléphonique auprès des entreprises.

Les renseignements sur les 216 entreprises qui ont mis au point des produits ou des services nouveaux prêts à être commercialisés, 74 proviennent des résultats de l'enquête téléphonique auprès des entreprises et 142 proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de services aux entreprises (n= 15).

Les renseignements sur les 12 entreprises qui ont procédé à l'obtention d'un brevet proviennent des résultats de l'enquête téléphonique auprès des entreprises.

③ Croissance des affaires

Les renseignements sur les 700 entreprises qui sont en phase de prédémarrage, de démarrage ou d'expansion, 14 proviennent des résultats de l'enquête téléphonique auprès des entreprises et 686 proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de services aux entreprises (n= 40).

Les renseignements sur les 46 entreprises qui ont rénové ou agrandi leurs installations ou qui ont modernisé leurs équipements proviennent de l'enquête téléphonique auprès des entreprises.

Les renseignements sur les 164 entreprises qui ont augmenté leur chiffre d'affaires proviennent de l'enquête téléphonique auprès des entreprises. La moyenne d'augmentation du chiffre d'affaires a été calculée en éliminant les valeurs extrêmes. Il s'agit d'une moyenne tronquée de 5 %. La moyenne d'augmentation du chiffre d'affaires porte uniquement sur les résultats de l'enquête téléphonique.

Les renseignements sur les 148 entreprises qui ont accru leur rentabilité financière proviennent de l'enquête téléphonique auprès des entreprises.

Les renseignements sur les 169 entreprises qui ont amélioré leur position concurrentielle sur les marchés proviennent de l'enquête téléphonique auprès des entreprises.

④ Emplois

Les renseignements sur les 7 739 emplois créés ou maintenus, 4 586 proviennent de l'enquête téléphonique auprès des entreprises (n=303) et 3 153 proviennent de la collecte d'information réalisée par les conseillers auprès des organismes de développement (n= 40).

⑧ Caractère incitatif de l'aide financière de l'Agence

Proportion des bénéficiaires répondants qui ont déclaré qu'ils n'auraient pu réaliser leur projet sans l'aide financière de l'Agence ou qu'ils n'auraient pu le réaliser avec la même ampleur ou dans les mêmes délais (418 répondants sur 433; 96,5 %).

⑨ Effet de levier

Le calcul de l'effet de levier est réalisé à partir des données financières suivantes :

- nombre de projets en cours au 31 mars 2007 = 974
- valeur totale des projets appuyés = 1 639 146 \$
- engagement financier à l'égard de ces projets : 441 192 \$.

Annexe 4

Liste des acronymes

AAP	Architecture des activités de programme
AP	Activité de programme
BVG	Bureau du vérificateur général
CAE	Centre d'aide aux entreprises
CANtex	Programme des textiles canadiens
CLO	Commissariat aux langues officielles
CRG	<i>Cadre de responsabilisation de gestion</i>
ETP	Équivalent temps plein
FCIS	Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique
FIMR	Fonds sur l'infrastructure municipale rurale
IDEC-Vitalité	Initiative de diversification économique des collectivités - Vitalité
IDÉE-PME	Programme innovation, développement de l'entrepreneurship et des exportations destiné aux PME
INAEICB	Initiative d'adaptation économique, industrielle et communautaire pour le secteur du bois d'œuvre
IRS	Initiatives régionales stratégiques
MRC	Municipalité régionale de comté
OBNL	Organisme à but non lucratif
PCAEGIM	Programme canadien d'appui à l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
PDC	Programme de développement des collectivités
PIC	Programme infrastructures Canada
PME	Petites et moyennes entreprises
R-D	Recherche et développement
RMR	Région métropolitaine de recensement
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SDD	Stratégie de développement durable

Bureaux d'affaires de l'Agence

Abitibi-Témiscamingue

906, 5^e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 1B9
Tél. : 819-825-5260 • 1-800-567-6451
Télécopieur : 819-825-3245

Bas-Saint-Laurent

2, rue Saint-Germain Est, bureau 310
Rimouski (Québec) G5L 8T7
Tél. : 418-722-3282 • 1-800-463-9073
Télécopieur : 418-722-3285

Centre-du-Québec

Place du Centre
150, rue Marchand, bureau 502
Drummondville (Québec) J2C 4N1
Tél. : 819-478-4664 • 1-800-567-1418
Télécopieur : 819-478-4666

Côte-Nord

701, boul. Laure
Bureau 202B, C. P. 698
Sept-Îles (Québec) G4R 4K9
Tél. : 418-968-3426 • 1-800-463-1707
Télécopieur : 418-968-0806

Estrie

Place Andrew Paton
65, rue Belvédère Nord, bureau 240
Sherbrooke (Québec) J1H 4A7
Tél. : 819-564-5904 • 1-800-567-6084
Télécopieur : 819-564-5912

Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

120, rue de la Reine, 3^e étage
Gaspé (Québec) G4X 2S1
Tél. : 418-368-5870 • 1-866-368-0044
Télécopieur : 418-368-6256

Île-de-Montréal

3340, boul. de l'Assomption
Montréal (Québec) H1N 3S4
Tél. : 514-283-2500 • 1-800-322-4636
Télécopieur : 514-496-8310

Laval — Laurentides — Lanaudière

Tour Triomphe II
2540, boul. Daniel-Johnson, bureau 204
Laval (Québec) H7T 2S3
Tél. : 450-973-6844 • 1-800-430-6844
Télécopieur : 450-973-6851

Mauricie

Immeuble Bourg du Fleuve
25, rue des Forges, bureau 413
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G4
Tél. : 819-371-5182 • 1-800-567-8637
Télécopieur : 819-371-5186

Montérégie

Place Agropur
101, boul. Roland-Therrien, bureau 400
Longueuil (Québec) J4H 4B9
Tél. : 450-928-4088 • 1-800-284-0335
Télécopieur : 450-928-4097

Nord-du-Québec

Tour de la Bourse
800, square Victoria, bureau 3800, C. P. 247
Montréal (Québec) H4Z 1E8
Tél. : 514-283-8131 • 1-800-561-0633

Point de service, Chibougamau :
Tél. : 418-748-2175 • 1-877-748-2175
Télécopieur : 514-283-3637

Outaouais

259, boul. Saint-Joseph, bureau 202
Gatineau (Québec) J8Y 6T1
Tél. : 819-994-7442 • 1-800-561-4353
Télécopieur : 819-994-7846

Québec — Chaudière-Appalaches

Place Iberville IV
2954, boul. Laurier, bureau 030
Québec (Québec) G1V 4T2
Tél. : 418-648-4826 • 1-800-463-5204
Télécopieur : 418-648-7291

Saguenay — Lac-Saint-Jean

170, rue Saint-Joseph Sud, bureau 203
Alma (Québec) G8B 3E8
Tél. : 418-668-3084 • 1-800-463-9808
Télécopieur : 418-668-7584

SERVICES ORGANISATIONNELS

Tour de la Bourse
800, Square Victoria, bureau 3800, C. P. 247
Montréal (Québec) H4Z 1E8
Tél. : 514-283-6412 • 1-866-385-6412
Télécopieur : 514-283-3302

Place du Portage, phase II
165, rue Hôtel-de-Ville
C. P. 1110, succursale B
Gatineau (Québec) J8X 3X5
Tél. : 819-997-3474
Télécopieur : 819-997-3340

Annexe 6

Personne-ressource et loi appliquée

Personne-ressource pour obtenir des renseignements supplémentaires

André Cliche
Directeur général
Direction générale du rendement ministériel

Agence de développement économique du Canada
pour les régions du Québec
Tour de la Bourse, 800, square Victoria
Bureau 3800, case postale 247
Montréal (Québec) H4Z 1E8
Téléphone : 514-283-7982 • Télécopieur : 514-283-0041
Courriel : andre.cliche@dec-ced.gc.ca

Loi appliquée (année financière 2006-2007)

Le ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec assume l'entière responsabilité de l'application de la *Loi* suivante devant le Parlement :

*Loi sur l'Agence de développement économique du Canada
pour les régions du Québec* (L.C., 2005, ch. 26)
